Rapport annuel 2014

Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL

SMP · PSL

Table des matières

2 Relever ensemble les défis actuels

4 Économie et politique

8 Politique agricole

10 Marketing

13 Organisation du marché

14 Situation du marché et vente du lait

15 Production laitière

16 Transformation du lait

17 Production fromagère

18 Assemblée des délégués

20 Comité central

22 Rapport financier: comptes annuels 2014

26 Membres de la FPSL

27 Composition des organes

28 Organigramme de la FPSL

29 Documentation: chiffres-clé

Contact et impressum

Relever ensemble les défis actuels

Après une phase très réjouissante amorcée au printemps 2013, les perspectives se sont assombries vers la fin de l'année 2014. La baisse des prix du lait et la détérioration du cadre politique placent de nombreux producteurs de lait devant des défis considérables. La Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) poursuit résolument la stratégie définie en 2013, mais adapte les mesures aux défis actuels.

Après l'embellie du marché …

Au printemps 2013, le marché du lait avait entamé une évolution positive en Suisse et au niveau mondial. Cette embellie s'explique notamment par une hausse continue de la demande en produits laitiers dans un contexte de production relativement faible. Différents facteurs se sont renforcés mutuellement: la poursuite de la croissance démographique, la croissance économique mondiale et l'augmentation du pouvoir d'achat, mais aussi les conditions météorologiques, la rentabilité de la production laitière et les mécanismes du marché. Au fil de cette évolution, le prix moyen à la production a augmenté dans l'UE pour atteindre 40 centimes d'euro vers la fin 2013. En Suisse également, des livraisons relativement faibles ont favorisé une hausse du prix moyen à la production pour le lait de centrale, qui s'est établi à 65 centimes environ. Malgré une forte augmentation de la quantité de lait, ce niveau a été maintenu jusqu'en septembre 2014, notamment grâce aux mesures d'allègement et de stabilisation du marché prises au cours des mois d'avril à juin, caractérisés par une production particulièrement abondante. Les producteurs ont appliqué les prescriptions de la Politique agricole 2014 à 2017 et augmenté l'efficacité de la production conformément aux attentes des milieux politiques.

… le creux de la vague

À la suite de la nette détérioration des marchés mondial et européen, les prix ont subi une forte pression aussi en Suisse, quoiqu'avec un certain retard, et ont commencé à baisser en octobre. Lorsque la Banque nationale suisse a abandonné le taux plancher du franc face à l'euro le 15 janvier 2015, la situation s'est considérablement dégradée pour les producteurs de lait et pour l'économie laitière suisse. Les prix du lait ont chuté début 2015 sous l'effet conjugué des prix mondiaux, du taux de change et de l'inévitable retard du recul des quantités.

La production laitière sous forte pression …

À ces pertes s'ajoutent, pour bon nombre de producteurs, des réductions considérables des paiements directs induites par la Politique agricole 2014 à 2017. Comme les prix des facteurs de production n'ont guère changé, bien des exploitations laitières voient leur revenu dégringoler. Cette nouvelle donne, difficile à supporter, favorisera les cas d'abandon de la production laitière pour des raisons économiques.

… et sous la dépendance du marché mondial

L'évolution de la situation mondiale et surtout européenne exerce une influence considérable sur le marché suisse du lait depuis que le marché du fromage est libéralisé entre la Suisse et l'UE et que d'autres segments du marché du lait sont fortement exposés à la concurrence internationale. Comme l'a douloureusement rappelé le début de l'année 2015, les modifications des taux de change se répercutent elles aussi immédiatement. Ces faits, il faut sans doute les accepter: d'un point de vue politique, il n'est guère envisageable – du moins pour le moment – de réintroduire une plus forte protection douanière comme pour d'autres secteurs de l'agriculture.

Non à une ouverture accrue du marché du lait

Cette situation montre aussi qu'il importe de s'opposer résolument à toute nouvelle ouverture des frontières. Par des études scientifiques indépendantes, la FPSL a informé les milieux politiques des conséquences désastreuses qu'entraînerait, pour la production et l'économie laitières, une ouverture sectorielle du marché du lait avec l'UE. Nous continuerons de lutter de toutes nos forces pour que les producteurs de lait ne soient pas exposés davantage à la concurrence internationale tout en étant contraints de produire dans un environnement caractérisé par des coûts élevés et des prescriptions sévères.

Priorité à un meilleur cadre politique

Au lieu de favoriser le libre échange, il convient d'améliorer le cadre politique en vue de garantir à long terme l'approvisionnement en denrées alimentaires d'une population croissante en Suisse et dans le monde. Dans la mesure du possible, il faut effectuer rapidement les modifications nécessaires au niveau des ordonnances. À moyen terme, toutefois, il faut apporter des corrections de plus grande envergure à la politique agricole, selon les propositions de l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire».

La production laitière: un secteur adapté aux conditions locales suisses qui doit être maintenu

Au sein de l'agriculture suisse, la production laitière reste le secteur le mieux adapté aux conditions locales; en comparaison internationale, elle présente les plus grands avantages comparatifs en matière de coûts. Il est inacceptable qu'en raison du cadre politique, ce secteur soit exposé à une pression économique croissante et disproportionnée, et finalement relégué au second plan.

Nous poursuivons résolument notre stratégie

■ Avec un marketing Swissmilk efficace, nous travaillons encore et toujours à convaincre chaque consommatrice et chaque consommateur que trois portions de lait et de produits laitiers par jour sont bénéfiques pour la santé et le bien-être et que la provenance suisse présente de nombreux avantages. Le label SUISSE GARANTIE et l'indication de provenance «Suisse» sont synonymes de qualité, de saveur, de durabilité et d'une production respectueuse des animaux et de l'environnement. Nous voulons rester dans le peloton de tête des pays qui consomment le plus de lait et de produits laitiers.

■ Sur le plan politique, nous continuerons à nous engager résolument pour un cadre favorable, afin qu'il soit intéressant d'un point de vue à la fois économique et écologique pour les producteurs de lait suisses de produire durablement du lait en Suisse, pays laitier par excellence. Il faut enrayer et corriger la dégradation continue du cadre politique subie par les producteurs au cours des dernières années.

■ S'agissant du lait de fromagerie, les interprofessions fromagères sont désormais bien établies. Ce fondement étant posé, les efforts se concentreront davantage à l'avenir sur la valeur ajoutée à la vente. Nous soutenons les producteurs de lait dans les démarches communes au sein des interprofessions, mais nous les aidons aussi à défendre leurs intérêts dans la chaîne de création de valeur. La Commission «lait de fromagerie» de la FPSL constitue une plateforme importante à cet égard.

Hanspeter Kern
Président de la Fédération des PSL

■ Pour ce qui est du lait de centrale, nous visons en priorité à informer et à soutenir les producteurs et leurs organisations de vente. La coordination que nous assurons et la documentation que nous proposons représentent des instruments importants permettant de renforcer la position des producteurs sur le marché. Au sein de l'Interprofession du lait, la communauté d'intérêts des producteurs offre le cadre idéal pour coordonner les positions et trouver un dénominateur commun.

■ Durant les mois d'avril à juin 2014, le marché du lait a été stabilisé grâce aux mesures temporaires d'allègement du marché prises par LactoFama, une entreprise commune aux organisations de vente du lait et coordonnée par la FPSL. L'activité de LactoFama a permis d'empêcher la vente de lait à des prix bradés et, par conséquent, l'effondrement général des prix. À la suite de cette expérience dans l'ensemble positive, l'assemblée des délégués a décidé à une nette majorité, le 25 novembre 2014, de poursuivre les mesures de LactoFama en 2015 moyennant des contributions solidaires versées par les producteurs de lait.

Après l'évolution extrêmement défavorable et préoccupante survenue lors du passage à la nouvelle année, des signaux positifs sont de nouveau perceptibles sur le marché du lait à l'approche du printemps 2015, laissant espérer une embellie prochaine. Cependant, les défis resteront de taille.

Raison de plus de se rappeler que:
«Ensemble – et avec le lait – nous sommes et restons forts!»

Kurt Nüesch
Directeur de la Fédération des PSL

Économie et politique

La FPSL a participé activement à la création de LactoFama AG dans le but de maintenir autant que possible la valeur ajoutée en Suisse. Par ailleurs, la Fédération a défendu les intérêts des producteurs de lait en commandant une deuxième étude sur l'ouverture de la «ligne blanche» et en prenant position sur d'autres questions de politique laitière.

LactoFama AG: maintenir la valeur ajoutée

Début mars 2014, la société d'exportation LactoFama AG est créée par la FPSL et les dix principales organisations de producteurs et de négoce de lait: aaremilch AG, Arnold Produkte AG, Nordostmilch AG, MIBA Milchverband der Nordwestschweiz, Berner Emmi-Milchlieferanten Organisation Bemo, Milchproduzenten Mittelland MIMO, PMO Zentral-/Nord- und Ostschweiz ZeNoOs, Prolait Fédération laitière société coopérative, Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie FSFL et Zentralschweizer Milchproduzenten ZMP. Au cours de l'année, quatre autres entreprises rejoignent LactoFama: Producteurs de lait des Laiteries Réunies LRG, Biomilchpool GmbH, Milchproduzenten PMO Biedermann et Association des producteurs de lait Cremo du Valais (APLCV).

La tâche de LactoFama est de traiter les excédents de lait saisonniers sur le marché intérieur («lait C»). La société peut faire transformer ce lait en produits de régulation destinés à l'exportation pour alléger le marché. Elle vise ainsi à empêcher que le lait ne soit vendu à des prix cassés et utilisé notamment pour fabriquer des imitations de fromage, et que les prix des segments A et B ne soient mis sous pression en raison d'un déséquilibre du marché. En revanche, LactoFama ne peut pas compenser les baisses de prix survenant sur le marché de l'UE.

Durant les mois d'avril à juin 2014, LactoFama a acheté tout le lait C disponible annoncé par les actionnaires.

LactoFama a assuré en permanence le dégagement de la matière grasse du lait C acheté par des contrats d'exportation (2065 t d'équivalents-beurre au total). Les exportations de matière grasse lactique ont été continues et les protéines exportées ont été contrôlées dans le cadre de la segmentation de l'IP Lait.

Le comité central tire un bilan positif

Lors de sa séance du 20 août 2014, le comité central de la FPSL a tiré, dans l'ensemble, un bilan positif des mesures prises au printemps. Le principal bénéfice des activités de LactoFama a été la stabilisation des prix dans les segments A et B jusqu'en juin. En particulier, il n'a pas été nécessaire, pour les fromageries, de vendre du lait à prix bradé. Pour l'Emmentaler AOP, par exemple, la production a été fixée à 65 % seulement entre avril et juin. Certains actionnaires de LactoFama ont également écoulé dans le segment C du lait destiné au Gruyère AOP. L'offre de lait C entre avril et juin 2014 représentait environ 4 à 5 % de la production laitière totale. Les dernières années ont montré que ce lait peut fortement déséquilibrer le marché suisse. Une offre excédentaire de 1 % tend à faire baisser le niveau des prix de 1 % au minimum.

Poursuivre les mesures en 2015

Lors de l'assemblée extraordinaire des délégués de novembre, la décision de financement pour les mesures de stabilisation du marché selon la proposition du comité central de la FPSL a été adoptée presque sans discussion, après de nombreuses séances d'information. Le résultat était très clair, avec 136 voix pour, 10 voix contre et 4 abstentions.

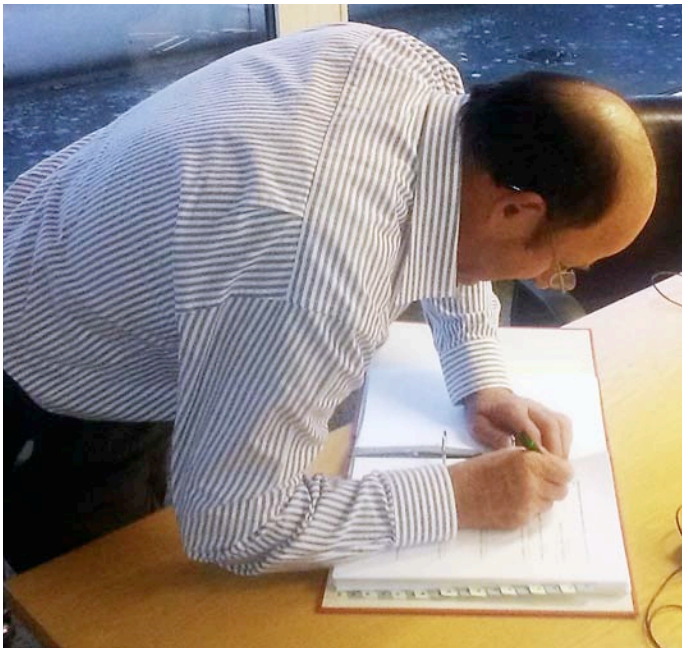

René Vonlanthen, président de la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie FSFL, appose la signature finale à l'acte de fondation de LactoFama AG.

Congrès EDF à Winterthour: échange d'expériences entre confrères du monde entier

Le congrès European Dairy Farmers (EDF) s'est déroulé à Winterthour du 25 au 27 juin. EDF est un réseau de détenteurs européens de bétail laitier visant l'échange de connaissances et d'informations. Les membres d'EDF sont regroupés par pays. En plus des producteurs de lait, EDF compte un groupe de scientifiques qui effectue des analyses publiées à l'interne.

Plus de 350 participants d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Australie et de Nouvelle-Zélande avaient fait le voyage pour échanger avec des confrères. Le programme comprenait des exposés et des séminaires spécialisés, ainsi que des visites chez des producteurs de lait.

La FPSL et ses organisations membres locales étaient les sponsors principaux de cette édition du congrès.

Ouverture de la «ligne blanche» avec l'UE

Le 14 mai, le Conseil fédéral a adopté son rapport sur l'ouverture sectorielle du marché (motion Marché laitier 12.3665). Le rapport fait état d'une baisse des prix du lait pouvant atteindre 25 % et d'une réduction des coûts de la production laitière de 20 %. Le scénario le plus optimiste prévoit une contribution à la surface herbagère de 800 francs par hectare en guise de dédommagement. À supposer que la production reste constante, le revenu des producteurs de lait baisserait de 100 à 200 millions de francs au total. Le Conseil fédéral promet en contrepartie un «gain de prospérité» de 150 à 200 millions de francs. Il chiffre enfin à 150 millions de francs les besoins supplémentaires en deniers publics.

En septembre 2013 déjà, la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires de Zollikofen (HAFL) avait réalisé pour le compte de la FPSL une analyse scientifique indépendante des répercussions d'une telle ouverture. Cette étude avait démontré qu'un montant de 2020 francs par hectare de surface fourragère principale serait nécessaire pour compenser les répercussions directes sur le revenu des exploitations laitières.

Au vu des différences marquantes entre l'étude de la HAFL et le rapport du Conseil fédéral, la FPSL a chargé la HAFL de vérifier scientifiquement les hypothèses du Conseil fédéral.

Les résultats de cette analyse ont été présentés au public le 18 juillet lors d'une conférence de presse.

Conséquences largement sous-estimées

Selon les auteurs de l'étude de la HAFL, le Conseil fédéral sous-estime largement les conséquences de l'ouverture sectorielle du marché parce que ses modélisations sont fondées sur des hypothèses douteuses:

- Les exploitations abandonnent la production uniquement en cas de changement de génération ou si le revenu du ménage a été négatif pendant plusieurs années.
- Le modèle ne prévoit pas de réaffectation ou de transformation des étables à bétail laitier, ce qui restreint les possibilités de réorientation.

Ainsi, contre tout principe économique, de nombreuses exploitations continueraient de produire du lait. Il est certes possible que quelques exploitations très traditionnelles (de plus en plus rares) agissent de la sorte, mais il ne faut pas s'attendre à un tel comportement de la part de celles qui se portent plutôt bien parce qu'elles ont consenti certains investissements. Leurs revenus seraient les plus touchés par une ouverture du marché.

Exploitations rationnelles les plus touchées

Les plus susceptibles d'abandonner la production de lait seraient donc les exploitations spécialisées et particulièrement viables. Le volume de lait reculerait alors de manière beaucoup plus marquée que ne le prédit le Conseil fédéral. L'étude de la HAFL révèle que, dans tous les scénarios, ce sont les exploitations spécialisées dans le lait et produisant de grandes quantités qui subiraient les pertes les plus élevées. Or, si le revenu du travail n'est pas approprié, elles devraient remettre en question la production laitière et mettre à profit leur savoir-faire entrepreneurial dans un autre domaine.

Lors de la conférence de presse, le conseiller national Markus Ritter, président de l'Union suisse des paysans, a souligné trois aspects importants souvent éludés:

- À l'heure actuelle déjà, les revenus dans la production laitière sont nettement inférieurs à la moyenne. De plus, le Conseil fédéral suggère qu'il entend «économiser», par des pressions économiques, 20 % de la différence de coûts entre la Suisse et l'UE alors que les risques pour les exploitations augmentent. Dans un tel contexte, les jeunes exploitants seront beaucoup moins susceptibles de poursuivre la production laitière, et encore moins d'investir dans ce domaine.
- Une ouverture sectorielle du marché du lait porterait un rude coup au professionnalisme de l'agriculture suisse. En production laitière aussi, il faut pouvoir couvrir les coûts. Sans valeur ajoutée, il n'existe plus d'incitation économique à produire. Le lait deviendrait alors un produit accessoire de l'agriculture suisse.
- Politiquement, il est très dérangeant que le modèle du Conseil fédéral réunisse dans un seul groupe les consommateurs et les grands distributeurs. Il est pourtant capital de savoir à qui – aux grands distributeurs ou aux consommateurs – profiterait la baisse des prix des produits agricoles. Cette question essentielle également n'a été abordée que de manière superficielle et insuffisante.

Le conseiller national Andreas Aebi, président de la Communauté de travail des éleveurs bovins suisses (CTEBS), veut à tout prix éviter un fiasco: «L'élevage et la production laitière sont des domaines étroitement liés l'un à l'autre au sein de l'agriculture suisse; on peut dire qu'ils font clairement partie de nos atouts en comparaison internationale. Or, une ouverture sectorielle du marché du lait compromettrait ces atouts.» En outre, il met en question la compensation que laisse entrevoir le Conseil fédéral:

- Un nouveau «supplément laitier» pour l'ensemble du lait commercialisé ne serait guère compatible avec le dispositif réglementaire de l'OMC.
- Une contribution à la surface herbagère impliquerait d'importantes redistributions, qualifiées par la HAFL de «résultats discutables sur le plan de la politique agricole».

Dans le même temps, la dépendance aux décisions budgétaires prises chaque année sous la coupole fédérale augmente. La fiabilité de ces contributions est un défi politique permanent. Pour preuve, quelques mois seulement après l'adoption de l'enveloppe budgétaire de la Politique agricole 2014 à 2017, le Conseil fédéral a proposé des coupes dans le budget agricole 2015.

L'étude de la plausibilité et des différences réalisée par la HAFL sera particulièrement utile pour le traitement de la motion Marché laitier. Sans ces analyses supplémentaires, le Parlement aurait eu pour seule référence le rapport unilatéral de l'administration et du Conseil fédéral. Maintenant, les parlementaires disposent d'éléments complémentaires, qui constituent une base de discussion nouvelle et scientifique.

Les documents sont disponibles sur:
www.swissmilk.ch/producteurs.

Le dossier sera traité en 2015, d'abord par la commission compétente du Conseil national.

Swissness: la FPSL réclame une application rapide

Mi-octobre, la FPSL a participé à la consultation relative à la législation d'exécution Swissness. Sur les points essentiels, la FPSL salue et soutient les propositions de la Confédération, en particulier les conditions claires, restrictives et cohérentes pour les produits laitiers. Toutefois, la FPSL ne voit aucune raison d'attendre pendant plus de deux ans l'application des nouvelles dispositions et d'octroyer en plus une période transitoire supplémentaire de deux ans pour la mise en circulation.

Autres défis de la politique du commerce extérieur

Les États-Unis et l'UE mènent des négociations intenses sur un accord de libre-échange (TTIP). Il est possible que les discussions aboutissent, ce qui aurait des conséquences pour la Suisse.

Quant à l'OMC, la suite du processus reste ouverte.

La Confédération est en négociation avec différents États concernant des accords bilatéraux de libre-échange. Il s'agit d'empêcher que l'accès au marché agricole suisse ne soit utilisé comme «moyen de paiement».

D'autres dossiers sur: www.swissmilk.ch > Producteurs de lait > Politique > Prises de position

Lors de la conférence de presse du 18 juillet, le conseiller national Markus Ritter, président de l'USP, Hanspeter Kern, président de la FPSL, et le conseiller national Andreas Aebi, président de la CTEBS (de g. à d.), ont souligné que l'ouverture du marché de la «ligne blanche» n'était pas une option pour l'agriculture suisse et que le rapport du Conseil fédéral ne jetait que de la poudre aux yeux.

Politique agricole

Pour la plupart des producteurs suisses de lait, la Politique agricole 2014 à 2017 a entraîné de fortes réductions des paiements directs à partir de 2014. Des coupes supplémentaires ont été évitées lors du débat sur le budget fédéral 2015. L'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire» vise à apporter à la politique agricole les corrections qui s'imposent de toute urgence.

La Politique agricole 2014 à 2017 en vigueur

Tout au long du processus politique, la FPSL a exprimé les nombreuses réserves des milieux agricoles et laitiers à l'égard de la Politique agricole 2014 à 2017. Celle-ci est néanmoins entrée en vigueur le 1er janvier 2014, avec la loi sur l'agriculture, les ordonnances qui en découlent et l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture. Les exploitations laitières ont subi en 2014 des pertes parfois massives en raison des nouveaux programmes et de la suppression des contributions liées aux animaux. Les exploitations bien équipées, tournées vers l'avenir et produisant de manière rationnelle sont touchées de plein fouet.

Âpre lutte au Parlement

Le 12 mai 2014, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) soumettait aux milieux intéressés, pour qu'ils puissent prendre position, des modifications des ordonnances agricoles entrées en vigueur le 1er janvier 2014 seulement. Il était notamment question de coupes dans les paiements directs: la Confédération comptait économiser 34 millions de francs sur les contributions à l'approvisionnement versées pour les herbages permanents, et 3 millions sur la production animale. Pourtant, lors des délibérations sur la politique agricole, le Parlement avait encore augmenté l'enveloppe financière en faveur de l'agriculture de 160 millions de francs. Le compte d'État 2013, publié par le Conseil fédéral le 2 avril 2014, montre que les dépenses n'ont été réduites que pour le groupe de tâches Agriculture et alimentation.

Pour le budget 2015, le Conseil fédéral a demandé au Parlement de réduire les moyens destinés à l'agriculture de 128,6 millions de francs par rapport à 2014 et par rapport au crédit-cadre, parce que des coupes devaient avoir lieu dans le cadre du programme de consolidation et de réexamen des tâches. Cela montre à quel point la politique agricole est devenue imprévisible. Le revenu des familles paysannes est soumis aux aléas de la politique financière.

Un tour de force coordonné par l'Union suisse des paysans a finalement permis d'empêcher ces coupes injustifiées. Cependant, en raison de la lutte autour du budget agricole, il n'a pas été possible d'obtenir l'augmentation urgente des moyens destinés au financement de la «loi chocolatière».

Énormes défis pour les exploitations laitières

Pour les exploitations suisses de production laitière, les défis restent énormes:

- La bureaucratie et les incertitudes concernant les mesures et les conditions-cadre de la politique agricole sont en augmentation.
- Est-il possible d'extensifier une exploitation (p. ex. incitations de la PLVH ou surfaces répondant aux critères de la biodiversité) et d'exploiter le progrès technique avec efficience tout en produisant la haute qualité exigée par le marché (p. ex. animaux avec un bon degré de couverture, teneur du lait en ANP)?
- Les exigences imposées à la production sont nombreuses, mais les possibilités de vanter les produits pour obtenir un meilleur prix à la production sont restreintes.
- Des produits importés, favorisés par des coûts de production moindres et des exigences moins sévères, pénètrent le marché suisse.
- Pourtant professionnel bien formé, le paysan est contraint de faire appel à des experts onéreux pour satisfaire aux exigences de la politique agricole.
- Il existe de nouvelles exigences concernant l'utilisation de concentrés et d'antibiotiques en production animale, l'application de pesticides et d'engrais dans la production végétale, et le niveau de qualité des produits agricoles.
- Malgré un énorme travail et une bonne gestion d'entreprise, de nombreuses exploitations agricoles bien équipées ne réalisent pas un revenu comparable à celui du reste de la population.
- Exigences en matière de surfaces pour les espaces réservés au trafic, à l'habitat et aux eaux.
- Incertitudes liées à la politique agricole: menace permanente de coupes budgétaires et d'ouverture des frontières, sans réduction des exigences de production ni amélioration dans le secteur des coûts de production.

Revendications de la FPSL

Dans ce contexte, la FPSL demande une amélioration des conditions-cadre et une mise au point des dispositions d'exécution de la Politique agricole 2014 à 2017:

- Mise en œuvre des décisions du Parlement et abandon des coupes dans le budget agricole et dans les contributions au contrôle du lait pour les années à venir.
- Augmentation des moyens alloués à la «loi chocolatière», pour maintenir le taux de remboursement à 85 %, comme l'a laissé entrevoir le Conseil fédéral.

- Simplification des exigences et des procédures d'exécution, dès que possible et autant que possible.
- Pas de nouvelles exigences PER.
- Interdiction d'importer de la viande et des produits animaux lorsque l'utilisation de stimulateurs de performance ne peut être exclue.
- Simplification des procédures administratives concernant les contributions à l'efficacité des ressources.
- Pas de sanctions basées sur des états de fait qui n'étaient pas clairs au début de l'année.
- Conservation de la surface agricole utile et maintien de la possibilité de produire des denrées alimentaires de manière économiquement durable dans le cadre de la législation sur l'aménagement du territoire et sur la protection de l'environnement et des eaux.
- Application rapide des dispositions relatives au Swissness.

En automne 2014, l'assemblée des délégués a mandaté la FPSL d'établir un rapport, assorti de propositions d'améliorations, sur la situation de la production laitière dans le cadre de la nouvelle politique agricole, afin d'influencer activement les prochaines étapes de la politique agricole.

Initiative «Pour la sécurité alimentaire»

L'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire», lancée par l'Union suisse des paysans le 4 février 2014, a été déposée le 8 juillet 2014 avec 147 812 signatures valables. La FPSL soutient cette initiative, qui vise à renforcer l'approvisionnement de la population avec des denrées alimentaires issues d'une production indigène diversifiée et durable et à axer davantage la future politique agricole sur la production de denrées alimentaires suisses. Le 29 octobre 2014, le Conseil fédéral a pris la décision de principe de recommander le rejet de l'initiative et de lui opposer un contre-projet direct.

Variation (en %) des paiements directs pour les exploitations laitières en 2014 par rapport à 2013

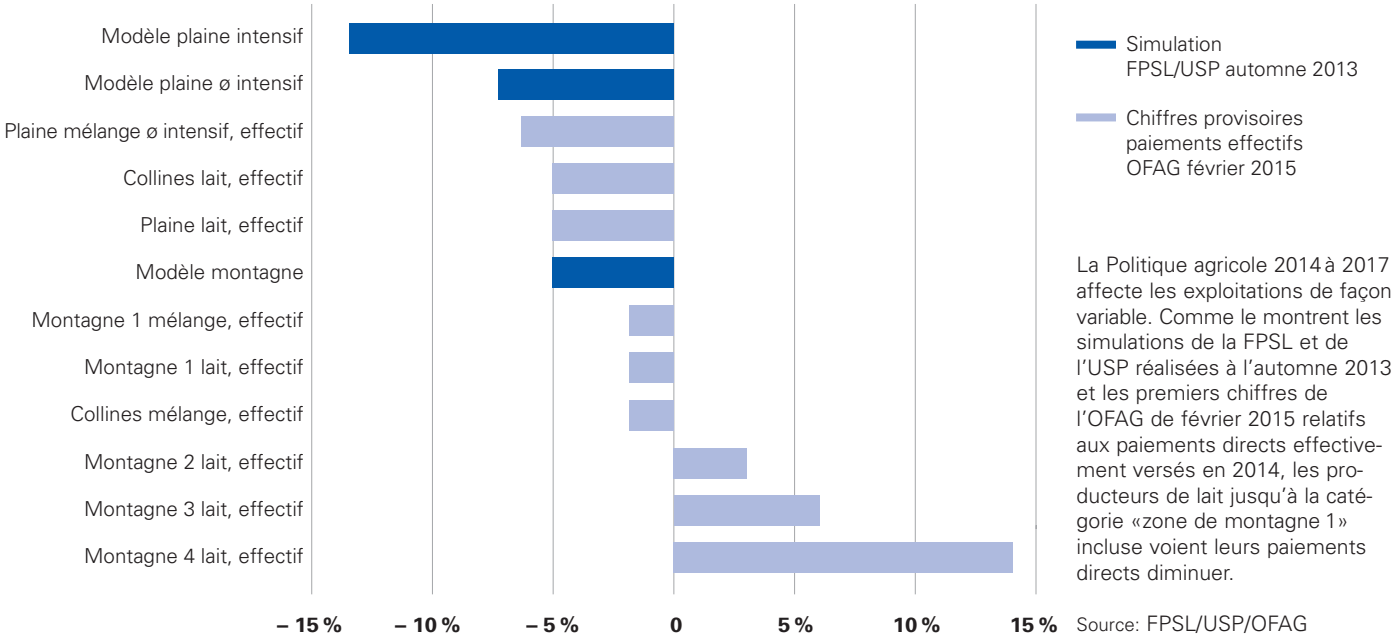

La Politique agricole 2014 à 2017 affecte les exploitations de façon variable. Comme le montrent les simulations de la FPSL et de l'USP réalisées à l'automne 2013 et les premiers chiffres de l'OFAG de février 2015 relatifs aux paiements directs effectivement versés en 2014, les producteurs de lait jusqu'à la catégorie «zone de montagne 1» incluse voient leurs paiements directs diminuer.

Source: FPSL/USP/OFAG

Marketing

La vache Lovely est depuis des années l'ambassadrice sympathique et efficace du lait suisse. Elle transmet une image moderne des produits laitiers, explique leurs nombreux bienfaits pour la santé et incite à en consommer. La consommation par habitant en Suisse est une des plus élevées au monde. Pour qu'il en demeure ainsi, le marketing Swissmilk est plus indispensable que jamais. Dans un contexte de plus en plus difficile, il importe d'opposer des arguments solides à ceux qui critiquent le lait, qui sont devenus plus nombreux et se sont radicalisés. La mise en avant de la provenance suisse offre des perspectives prometteuses, car les aliments indigènes sont appréciés pour leur grande qualité.

Le marketing générique doit répondre aux objectifs supérieurs de la Fédération. Ainsi, Swissmilk attire l'attention sur le lait et les produits laitiers et veille à ce qu'ils ne passent pas inaperçus dans le flot des messages publicitaires. Le marketing de la FPSL offre de la visibilité aux produits importants tels le lait de consommation, la crème, le beurre, le fromage, mais aussi à tous les autres produits laitiers. Il exerce une pression publicitaire maximale dans les grands médias nationaux et partout où la concurrence est présente. Car, sur le marché suisse, le lait et les produits laitiers doivent s'imposer face aux sodas, aux graisses végétales, aux succédanés de crème et aux fromages étrangers. Avec la vache enjouée Lovely et au moyen d'activités de communication modernes, Swissmilk consolide la bonne image du lait. Le marketing générique favorise une meilleure connaissance des atouts du lait pour la santé et incite en permanence à en consommer à travers d'innombrables recettes. La recherche marketing et le lobbying auprès de leaders d'opinion comme les enseignants, les diététiciens et les éducateurs de la petite enfance constituent également des tâches classiques qui profitent à tous et dont l'exécution centralisée engendre les moindres coûts. Tout cela ne serait pas possible avec des démarches individuelles ou régionales. Seule une action commune permet de tirer un effet maximal de chaque centime investi dans la publicité.

L'efficacité de chaque mesure de marketing est strictement contrôlée. Un suivi continu des mesures permet, si nécessaire, de les améliorer ou de les remplacer par des opérations plus efficaces. Un tel contrôle garantit un niveau de qualité élevé et une utilisation optimale des moyens.

Pourquoi le lait suisse est-il de si bonne qualité? Quels sont les noms de vache les plus populaires? Comment le lait est-il contrôlé? Les réponses à ces questions et à bien d'autres encore sont à découvrir dans la nouvelle rubrique «Le lait suisse» et dans les newsletters mensuelles.

Le nouveau sous-site «Lait et environnement» offre toute une palette d'informations sur la durabilité de l'économie laitière suisse, par exemple sur la Suisse en tant que pays d'herbe et d'eau, sur la vache et ses émissions ou sur la détention des animaux.

Un magazine semestriel et une newsletter mensuelle s'adressent aux familles avec enfants. Celles-ci constituent un groupe cible important, car elles sont particulièrement soucieuses des questions d'alimentation.

Le Swissness: un argument majeur

À mesure que les marchés se libéralisent et se globalisent, la provenance des denrées alimentaires gagne en importance. Les produits suisses sont appréciés pour leur grande qualité. C'est là un facteur-clé pour le marketing en faveur du lait. C'est pourquoi, depuis 2014, Swissmilk souligne encore plus la provenance suisse et diffuse des messages sur le Swissness aussi bien émotionnels que rationnels. Ainsi, le site Internet comporte une nouvelle rubrique «Le lait suisse», la fête nationale a fourni l'occasion d'un quiz sur la Suisse, et les écoles se sont vu proposer le nouveau didacticiel «Suisse Quiz». En parallèle, l'utilisation de la marque de provenance SUISSE GARANTIE se poursuit partout où cela est possible.

En été 2014, la Coupe du monde de football était dans toutes les bouches. Lovely était de la partie et a montré qu'elle maîtrisait le ballon mieux que certains joueurs suisses.

La principale caractéristique du lait est son importance pour la santé. C'est pourquoi il importe d'entretenir des contacts réguliers avec les diététiciens. L'édition 2014 du symposium annuel était consacrée aux intolérances alimentaires et aux allergies.

Swissmilk produit des supports didactiques adaptés au niveau des élèves. En 2014, le didacticiel «Suisse Quiz» proposait toutes sortes de questions tournant autour du lait suisse.

Chaque année, la Journée du Lait est un moment fort pour le marketing. Les affiches créées par les écoles, la grande fête avec concert et remise des prix, les nombreuses actions des producteurs de lait: voilà de quoi éveiller l'attention de toute la Suisse.

Organisée par Swissmilk avec les paysannes et les femmes rurales, la Journée du lait à la pause en était déjà à sa 14e édition, avec un record de participation: 365 000 élèves ont savouré un verre de lait à la récréation. L'événement vise à sensibiliser les enfants, les enseignants et les parents à l'importance des collations saines.

Tenir tête aux détracteurs du lait

Les aliments d'origine animale sont soumis à une pression accrue pour des raisons liées à la protection de l'environnement, au bien-être animal, aux méthodes de fabrication ou aux aspects sociaux. Le public s'intéresse de plus en plus aux questions de durabilité, qui ont une influence sur l'image des denrées alimentaires et, par conséquent, sur les décisions d'achat. La viande et, de manière croissante, les produits laitiers sont particulièrement touchés par l'information négative et par les activités de leurs détracteurs. Le secteur de la gestion des enjeux (*Issues Management*) développe des stratégies contre cette tendance et met des informations à disposition. En 2014, un sous-site étoffé a été mis en ligne pour présenter les efforts fournis par l'économie laitière suisse en matière de bien-être animal et de durabilité.

Plus d'informations sur le marketing en faveur du lait sur www.swissmilk.ch
Les producteurs de lait peuvent commander du matériel publicitaire, des brochures d'information et divers équipements sur www.swissmilk.ch/producteurs > Services aux producteurs > Boutique producteurs.

Qui n'aime pas les devinettes? Swissmilk a profité de la fête nationale pour lancer son quiz 12×91. Les meilleurs pouvaient non seulement en apprendre davantage sur le lait suisse, mais aussi gagner toutes sortes de prix.

Les festivals et les concerts font bouger petits et grands. Et que fait le lait? Il se mêle à la population, par exemple lors de festivals en plein air, d'événements slowUp, de concerts pour enfants ou de manifestations de freestyle.

Swissmilk a de nouveau sponsorisé la traditionnelle Coupe Spengler de Davos. Les maillots des arbitres, une machine à glace habillée de sujets lactés, des bannières publicitaires et un bar à lait véhiculaient des valeurs comme la force, le dynamisme et la forme physique.

D'appétissantes recettes invitent à se mettre aux fourneaux. Swissmilk gère la plus grande base de recettes illustrées de Suisse et inspire plus de 350 000 gourmets avec le magazine culinaire *LE MENU*.

Organisation du marché

La Confédération s'étant retirée du marché, les acteurs concernés ont pris de nouvelles mesures pour stabiliser le système. Cofondée en 2014 par les organisations de producteurs, la société LactoFama AG soutient la segmentation de l'IP Lait. Quant à la gestion des quantités de l'Emmentaler AOP, la force obligatoire générale a été prolongée d'un an.

Contrat type et segmentation

Les producteurs de lait peuvent convenir librement des quantités avec les acheteurs, celles-ci n'étant plus régulées par l'État. En revanche, certains éléments du contrat type pour le 1er et le 2e acheteur sont dotés de la force obligatoire générale. La clef de voûte est le paiement du lait en fonction du produit auquel il est destiné et de la création de valeur au point de vente. Conçu pour stabiliser le marché suisse du lait, cet échelonnement des prix par segments se fonde sur les critères suivants:

- Segment A: produits laitiers à forte valeur ajoutée (protégés ou soutenus), p. ex. lait de consommation, beurre, yogourt, lait transformé en fromage, sauf lait de centrale transformé en fromage (exportation);
- Segment B: produits laitiers à valeur ajoutée limitée ou soumis à une forte concurrence (non protégés et non soutenus), p. ex. séré, yogourt (exportation), poudre de lait écrémé (exportation), lait de centrale transformé en fromage (exportation);
- Segment C: produits servant à réguler le marché et ne bénéficiant d'aucune aide, p. ex. beurre (exportation), poudre de lait entier (exportation).

Des informations détaillées sur la segmentation sont disponibles sur le site de l'Interprofession du lait (IP Lait): www.ip-lait.ch

LactoFama AG: soutien à la segmentation

En mars, les principales organisations de commercialisation du lait ont fondé LactoFama AG en collaboration avec la FPSL. La société achète les excédents de lait saisonniers sur le marché suisse et les fait transformer en produits de régulation destinés à l'exportation. Cela permet d'empêcher que du lait ne soit vendu à des prix bradés et utilisé pour fabriquer des imitations, ce qui déstabiliserait le marché du fromage.

Prix indicatif pour le lait du segment A

Le comité de l'IP Lait fixe le prix indicatif A selon le modèle suivant:

- Le prix indicatif est fixé trimestriellement par le comité. Il s'agit d'un prix franco rampe du transformateur, hors TVA.
- Il se réfère à l'indice du prix du lait de centrale de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) calculé en centimes tous les mois, franco rampe, hors TVA.
- D'ordinaire, le prix indicatif est adapté uniquement si la différence entre le prix indicatif en vigueur et le prix indicatif calculé est supérieure à 1,5 centime par kilo.
- Si le comité de l'IP Lait ne parvient pas à un accord, la moyenne du prix indicatif calculé pour les trois derniers mois à partir de l'indice du prix du lait de centrale s'applique automatiquement.

Le commerce de détail tient compte du prix indicatif pour déterminer les prix de vente. Il devrait donc être plus facile, pour les transformateurs et le négoce, de verser un prix plus élevé aux producteurs de lait en cas de hausse du prix indicatif. Le prix indicatif n'élimine cependant pas les mécanismes généraux du marché.

Rappel des bases légales en vigueur

Les principaux outils de protection et de soutien prévus par la loi pour le marché suisse du lait sont:

- la protection douanière conforme à l'OMC pour le lait et les produits laitiers (sauf commerce du fromage avec l'UE),
- les suppléments pour le lait transformé en fromage et le lait de non-ensilage,
- les contributions à l'exportation de produits agricoles transformés ou «loi chocolatière»,
- la promotion de la qualité par le contrôle du lait,
- le soutien de la Confédération à la promotion des ventes, dont le statut de force obligatoire générale,
- les dispositions sur les contrats d'achat du lait,
- l'obligation d'enregistrer et d'établir des rapports.

En outre, l'accord de libre-échange fromager entre la Suisse et l'UE influe fortement sur le marché du lait.

Emmentaler AOP: gestion des quantités

En été 2013, à la demande de l'interprofession, le Conseil fédéral avait décidé d'étendre aux non-membres la gestion des quantités de l'interprofession. En mai, il a prolongé la force obligatoire générale d'un an, soit jusqu'à l'été 2015. Importante et nécessaire, cette décision permet à l'interprofession Emmentaler Switzerland de maintenir les restrictions de production et lui laisse le temps de préparer une réglementation pour l'après-force obligatoire.

La gestion des quantités dotée de la force obligatoire a permis de faire monter nettement les prix à la production, auparavant très bas.

Situation du marché et vente du lait

Début 2014, le marché suisse du lait a été marqué par une hausse des prix et une augmentation considérable des livraisons. Cet accroissement de la production, associé à des prix bas à l'étranger, a généré une pression sur les prix au second semestre. Les producteurs de lait de fromagerie sont restés à l'abri de cette évolution.

Prix du lait de centrale en hausse

Le prix standardisé producteur calculé par la FPSL pour une quantité annuelle de 180 000 kilos est monté à 65,16 centimes en juillet 2014 (moyenne des douze mois précédents départ ferme). Ce niveau n'avait plus été atteint depuis cinq ans. Malheureusement, un net recul s'est amorcé à l'automne déjà.

Les raisons de cette évolution sont très variées:

- Au 1er janvier 2014, l'IP Lait a fixé le prix indicatif du lait A à 71 centimes.
- Après une baisse d'un an, les livraisons de lait sont reparties à la hausse en raison de la montée des prix. Par conséquent, il a fallu attribuer une quantité de lait nettement plus importante à la fabrication de produits à moindre valeur ajoutée.
- À l'étranger, la pression exercée sur les prix s'est fait sentir déjà au printemps 2014. Cela s'explique notamment par le fait que la croissance de la demande chinoise a ralenti par rapport à l'année précédente, que la Russie a décrété un embargo à l'encontre de l'UE et que la production néozélandaise a pris l'ascenseur. En conséquence, les prix du lait B et C ont très fortement baissé au deuxième semestre.

Au cours des dernières années, le taux de change entre le franc et l'euro s'est nettement détérioré, ce qui s'est répercuté négativement sur le prix du lait.

Prix meilleurs aussi pour le lait de fromagerie

Pour le lait de non-ensilage aussi, les prix sont montés en 2014 pour retrouver leur niveau de 2009. Franco fromagerie, le prix moyen était de 76,11 centimes (+4,18 ct.). Le Gruyère AOP reste en tête, avec des prix dépassant 80 centimes. Avec 68,09 centimes (+5,87 ct.), l'Emmentaler AOP a quelque peu rattrapé son retard sur la moyenne. Cependant, le prix plus élevé était associé à un net recul de la production. Contrairement aux prix du lait de centrale, ceux du lait de non-ensilage sont restés constants à la fin de l'année.

Le commerce extérieur reste important

En 2014 aussi, le commerce extérieur de fromage, de conserves de lait et de produits laitiers transformés a joué un rôle-clé sur le marché du lait. Au total, 782,7 millions d'équivalent-lait entier (ELent.) ont été exportés tandis que 411,0 millions d'ELent. ont été importés; la balance commerciale présente donc un excédent de 371,8 millions d'ELent. (–60,7 millions ELent. ou 19,5 % par rapport à 2013). Cette hausse des exportations est principalement due à l'augmentation de la production de beurre et de poudre de lait en Suisse. Le volume d'exportation net s'élève à 10,5 % du lait commercialisé et à environ 9 % de la production laitière.

Le fromage reste sous pression. Le volume d'exportation net a diminué de 4,2 millions d'ELent. (–3,8 %).

Évolution des prix du lait dans les segments sélectionnés (moyenne roulante sur 12 mois)

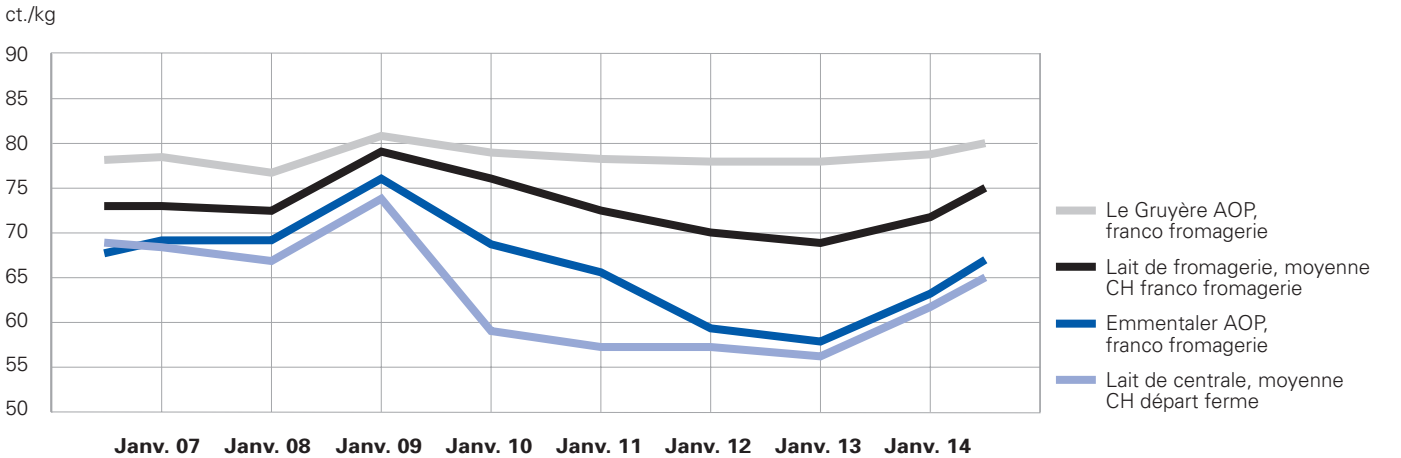

Source: Surveillance du prix du lait PSL

Production laitière

En 2014, 22 597 exploitations ont produit 3 540 532 tonnes de lait au total, soit une hausse de 3,3 % par rapport à 2013. Le nombre de vaches a baissé de 1,2 % et le nombre de producteurs de 3,8 %. 2213 exploitations ont produit plus de 300 000 kilos de lait et livré ainsi 29,6 % du lait commercialisé.

Une production record

Durant l'année civile 2014, les producteurs suisses ont livré 3 540 532 tonnes de lait aux centrales et aux fromageries, soit une hausse de 111 921 tonnes ou 3,3 % par rapport à l'année précédente. La quantité de lait produite n'avait encore jamais été aussi élevée en Suisse. Ce record traduit la réaction des producteurs à la hausse des prix par rapport à 2013. Malgré cette amélioration, la situation économique de nombreuses exploitations est restée tendue en 2014. Leur nombre a diminué de 893, soit de 3,8 %.

En observant de plus près les quantités produites, on constate que:

- L'augmentation des livraisons s'était amorcée à l'été 2013 déjà. Dès août 2014 et jusqu'à la fin de l'année, l'accroissement de la production par rapport à 2013 a ralenti continuellement.
- La quantité de lait dépend fortement de la qualité des fourrages de base produits et de l'utilisation de concentrés. Or, les fourrages étaient de bien meilleure qualité en 2014 que l'année précédente. Les livraisons par vache sont supérieures de 291 kilos (4,7 %) à leur niveau de 2013.
- La quantité de lait utilisée pour affourager les veaux à l'engrais a très probablement diminué en 2014 en comparaison des années précédentes – une tendance qui s'était déjà dessinée en 2013.
- 1 141 985 tonnes de lait sont issues d'exploitations produisant sans ensilage. Cette catégorie est restée presque constante par rapport à 2013 (+4156 t ou +0,37 %). En revanche, 2 398 551 tonnes de lait proviennent d'exploitations avec ensilage, ce qui correspond à une nette augmentation de 107 770 tonnes ou 4,7 %.
- 221 665 tonnes de lait sont produites par des exploitations bio, soit une hausse de 8586 tonnes ou 4,0 %.

La métamorphose se poursuit

La production laitière suisse poursuit sa métamorphose. 9,8 % des exploitations produisent plus de 300 000 kilos de lait (2013: 8,1 %). Ces 2213 exploitations (2013: 1912) livrent aux transformateurs 29,6 % de tout le lait commercialisé. Le nombre d'exploitations produisant plus d'un million de kilos est passé de 30 à 43 en 2014.

Les effets de la Politique agricole 2014 à 2017 sur la production ne sont pas encore visibles sous tous leurs aspects. Il faut plutôt s'attendre à une tendance à la baisse.

Vaches productrices de lait commercialisé 2004 – 2014

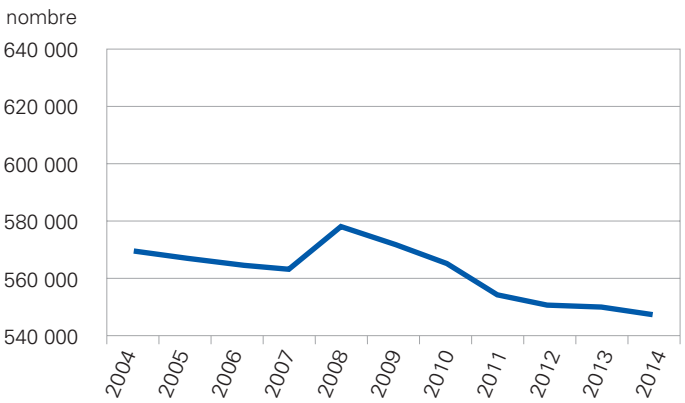

Transformation du lait: variation entre 2004 et 2014

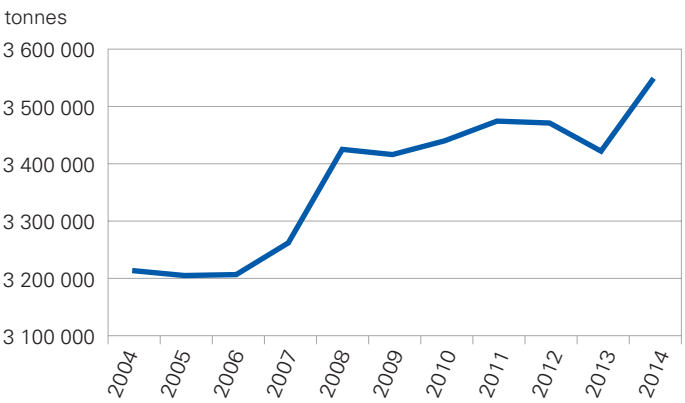

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Transformation du lait

Avec 41,8 % de la quantité de lait transformée, le fromage est resté le champion des produits laitiers en 2014. Une comparaison entre 2009 et 2014 montre que les principales progressions sont le fait du fromage, de la poudre de lait spéciale et des concentrés de protéine lactique. La crème de consommation affiche aussi une hausse notable sur cette période.

Le fromage tient toujours le haut du pavé

Durant l'année sous revue, 3 540 532 tonnes de lait ont été transformées en divers produits laitiers. La répartition de ce lait entre les différents groupes a peu varié par rapport à 2013. Avec 41,8 % du volume transformé, le fromage reste la principale catégorie de produits. On a transformé en fromage 17,9 millions d'équivalents-lait (EL) de plus que l'année précédente, soit une hausse de 1,2 %. La production de fromage a ainsi progressé de 2626 tonnes ou 1,4 % sur un an.

Au 2e rang, on trouve le beurre, qui représente 16,2 % du lait transformé (+32,9 millions d'EL ou +6,1 %). Il est suivi par le lait de consommation avec 11,5 % (–3,2 millions d'EL ou –0,8 %), les conserves de lait avec 10,8 % (+54,3 millions d'EL ou +16,6 %) et la crème de consommation avec 7,9 % (–5,3 millions d'EL ou –1,9 %).

Total des produits fabriqués en 2014 (cf. pages 33 à 35):

471 527	tonnes de lait de consommation (–1,9 %)
295 994	tonnes de produits au lait écrémé (+1,8 %)
185 331	tonnes de fromage (+1,4 %)
138 459	tonnes de yogourt (–1,2 %)
107 872	tonnes de spécialités lactées (+4,5 %)
69 080	tonnes de crème de consommation (–2,5 %)
58 207	tonnes de poudre de lait et de lait condensé (+16,9 %)
50 271	tonnes de beurre (+6,5 %)

Hausse des quantités problématique

Par rapport à 2013, la progression la plus importante est le fait du beurre et des conserves de lait, c'est-à-dire de produits de régulation typiques. Concrètement, il s'agissait d'écouler le lait excédentaire à travers des produits pouvant être exportés et commercialisés rapidement, afin d'alléger le marché intérieur. La croissance de la production fromagère et du groupe des «autres mises en valeur» est particulièrement réjouissante. Dans ce dernier cas, la hausse est surtout attribuable aux concentrés de protéine lactique.

Plus de beurre et de fromage, moins de lait

En 2009, le contingentement laitier a été supprimé. La production de beurre était alors presque au niveau de 2014. La hausse la plus marquée est celle du fromage. Entre 2009 et 2014, la production fromagère a augmenté de 51 millions d'EL, soit de 1,5 %. Dans le groupe des «autres mises en valeur», la progression par rapport à 2009 est de 45 millions d'EL. La poudre de lait spéciale et les concentrés de protéine lactique affichent une croissance de 1,3 %. Les ventes de lait de consommation ont reculé de 20 millions d'EL (–0,6 %), conformément à une tendance à long terme et en conséquence de la standardisation du lait de consommation.

Transformation du lait 2014

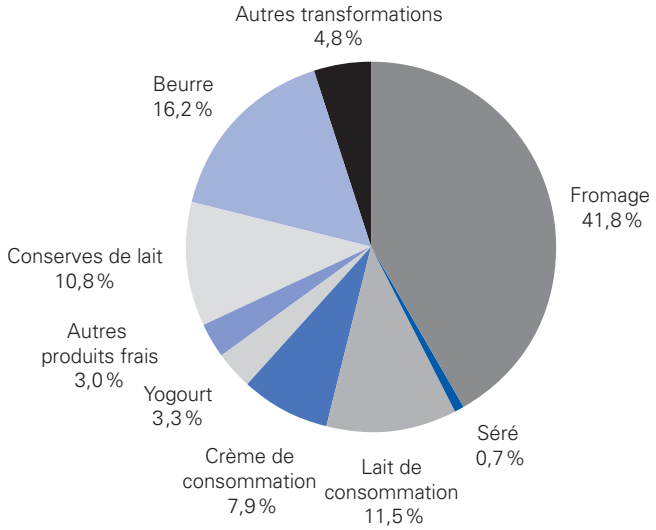

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Transformation du lait: variation entre 2009 et 2014

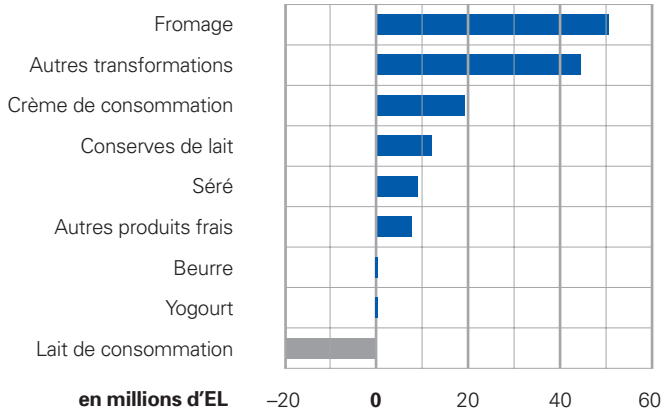

Production supplémentaire: 125 millions d'EL ou 3,7 %

Production fromagère

Avec une production de 29 420 tonnes, Le Gruyère AOP a confirmé sa position de leader en 2014. La mozzarella (22 693 t) a ravi la deuxième place à l'Emmentaler AOP (20 259 t). Avec le séré et le Raclette Suisse®, ces variétés représentent 53,5 % de la production totale de fromage.

Inédit: la mozzarella dépasse l'Emmentaler AOP

Le Gruyère AOP reste le leader incontesté de la production fromagère. Pour la première fois, la mozzarella, en progression continue, a ravi la deuxième place à l'Emmentaler AOP, qui fait face à une rude concurrence. Cependant, avec Le Gruyère AOP, l'Emmentaler AOP reste de loin la principale variété à base de lait produit sans ensilage. Ces deux variétés représentent ensemble 28,7 % de la production fromagère suisse. Avec la mozzarella, le séré et le Raclette Suisse®, tous trois produits avec du lait de centrale, les cinq variétés principales représentent plus de la moitié – à savoir 53,5 % – de la production fromagère suisse (cf. page 35).

Le Switzerland Swiss poursuit sa progression

Durant l'année civile 2014, les fromagers suisses ont produit au total 185 331 tonnes de fromage, soit 2626 tonnes ou 1,4 % de plus qu'en 2013. La production de Gruyère AOP a encore légèrement augmenté, totalisant 29 420 tonnes (+69 t ou +0,2 %). Avec 22 693 tonnes (+1050 t ou +4,9 %), la mozzarella a atteint un record. L'Emmentaler AOP a connu un nouveau recul, passant à 20 259 tonnes (–2897 t ou –12,5 %). Alors que la production de séré a nettement augmenté pour s'établir à 14 006 tonnes (+790 t ou +6,0 %), le Raclette Suisse® a subi un revers dû aux conditions météorologiques (12 698 t, soit –412 t ou –3,1 %).

Le Switzerland Swiss a poursuivi la forte croissance de l'année précédente. Ce fromage rectangulaire à gros trous est produit en grande partie avec du lait de centrale. Avec une hausse de 859 tonnes (+14,8 %) et une production totale de 6680 tonnes, il a consolidé sa place derrière l'Appenzeller®, mais devancé le Tilsiter Switzerland. Durant l'année sous revue, 69 % de la production de Switzerland Swiss a été exportée.

Pour les autres spécialités fromagères, le bilan de la production est contrasté. La production de Vacherin Fribourgeois AOP et de fromage d'alpage suisse a augmenté. Pour le Tilsiter Switzerland, le Raclette du Valais AOP et la Tête de Moine AOP, les quantités sont restées plus ou moins au niveau de l'année précédente, alors que la production de Sbrinz AOP et de Vacherin Mont d'Or AOP a reculé.

Production de variétés fromagères sélectionnées en 2013 et en 2014

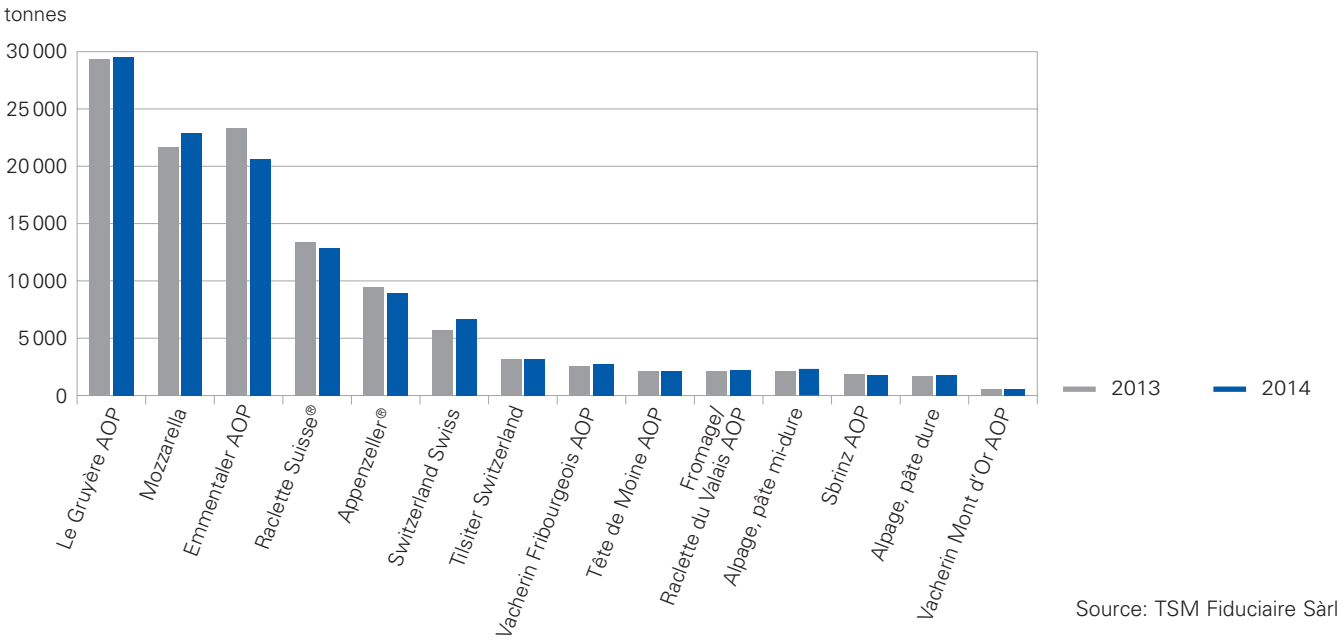

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Assemblée des délégués

Les délégués de la FPSL se sont réunis en assemblée ordinaire le 15 avril 2014 et en assemblée extraordinaire le 25 novembre 2014. Au printemps, ils se sont prononcés sur les objets statutaires. L'assemblée d'automne a été convoquée pour définir le cofinancement des mesures de stabilisation du marché avec les actionnaires de LactoFama AG.

15 avril: assemblée de printemps

Lors de l'assemblée des délégués ordinaire de printemps, les points principaux furent les affaires statutaires, les élections de remplacement au comité central et des informations détaillées sur le marché du lait, sur la Politique agricole 2014 à 2017 et sur le marketing en faveur du lait. Les délégués ont approuvé les objets statutaires sans discussion, notamment les comptes annuels 2013 consolidés, et donné décharge aux organes.

Élections de remplacement au comité central

Le Fribourgeois René Vonlanthen (FMV-FSFL) a été élu à la première vice-présidence, où il succède à André Aeby (Prolait). Ont quitté le comité central: Hans-Heinrich Baier (VMMO), Robert Bischofberger (VMMO) et Fritz Wyss (Lobag), remplacés par Didier Roch (Prolait), Hanspeter Egli (VMMO) et Andreas Schaad (Lobag), auxquels se joint Eric Glauser (Prolait), suppléant.

Décisions financières

Les délégués ont décidé que les organisations membres continueraient de prélever, par kilo de lait commercialisé par les producteurs affiliés, les contributions suivantes pour la période du 1er mai 2014 au 30 avril 2015:

- fonds de marketing: 0,525 centime*
- marketing générique pour le fromage suisse: 0,2 centime*
- défense professionnelle FPSL: 0,15 centime
- cotisation à l'Union suisse des paysans: 0,04 centime

* Les contributions au Fonds de marketing de la FPSL et en faveur du marketing générique pour le fromage suisse bénéficient de la force obligatoire générale.

Les producteurs suisses de lait sur la bonne voie

«Dans l'ensemble, le marché suisse du lait a démarré l'année 2014 avec une situation satisfaisante en matière de prix et de quantités», a constaté le président Hanspeter Kern dans son allocution d'ouverture. Il a ajouté que l'évolution de la production laitière au cours des mois précédents avait en revanche surpris l'ensemble de la branche par son ampleur.

Enfin, le président s'est montré satisfait des travaux accomplis pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la FPSL: «Nous sommes sur la bonne voie».

25 novembre: assemblée d'automne

Les délégués ont adopté la décision de financement pour les mesures saisonnières de stabilisation du marché. Avec 136 voix pour, 10 voix contre et 4 abstentions, la proposition du comité central a reçu une approbation très nette. Les actionnaires de LactoFama AG avaient déjà donné leur accord par voie écrite.

Depuis le 1er décembre 2014, les producteurs suisses de lait versent 0,35 centime par kilo de lait commercialisé pour ces mesures de stabilisation. Les actionnaires de LactoFama AG, c'est-à-dire les plus importantes organisations de négoce, contribuent à hauteur de 0,10 centime supplémentaire.

Le président de la FPSL a commenté cela comme une décision très claire sur une question de fond, qui a par ailleurs un effet non négligeable vers l'extérieur.

Le directeur Kurt Nüesch a donné aux délégués un aperçu condensé des affaires en cours. L'évolution des marchés du lait dans le monde n'est pas sans influencer le marché helvétique. C'est pourquoi 2015 sera une année exigeante pour les producteurs et l'économie laitière. Cependant, il s'agit aussi de présenter un front uni contre les projets de coupes budgétaires en défaveur de l'économie laitière et de l'agriculture dans le débat sur le budget 2015.

La Politique agricole 2014 à 2017 est encore trop jeune pour que l'on puisse reconnaître ses effets dans toutes leurs dimensions, estime le directeur.

Au printemps 2015, la FPSL mènera avec l'Union suisse des paysans une enquête sur ses conséquences et en tirera les conclusions et les revendications qui s'imposent. D'ici à la prochaine assemblée des délégués, la FPSL établira un rapport sur les effets concrets de la Politique agricole 2014 à 2017 sur la production laitière. Le président de la FPSL a accueilli favorablement une proposition allant dans ce sens émise par Daniel Schreiber, président de MIBA.

L'assemblée des délégués est l'organe suprême de la FPSL et se réunit en général une fois par année. Afin de décider de la poursuite des mesures de stabilisation du marché, une assemblée des délégués extraordinaire a été convoquée à l'automne 2014.

Comité central

Le comité central de la FPSL a tenu sept séances ordinaires en 2014. Fin 2013, un tournant se profilait sur les marchés du lait au niveau national et international. Afin de contrer les fortes fluctuations qui s'annonçaient, le comité central a décidé de s'atteler à la création de LactoFama AG.

23 janvier: mesures de stabilisation du marché

- Le comité central décide à l'unanimité de faire avancer la création de LactoFama AG. La société doit réunir les grands acheteurs de lait suisses et, en cas de besoin, acquérir et exporter du lait.
  La direction de la FPSL est chargée de préparer le pacte d'actionnaires, les statuts, le règlement d'organisation, etc. La FPSL avance et libère le capital social de 100 000 francs pour les actionnaires.
- Le comité central décide de maintenir telles quelles la taille et la composition du comité central. Aucun changement fondamental ne s'impose non plus concernant l'assemblée des délégués, la Commission «lait de fromagerie» et la Commission de spécialistes du marketing. La composition de l'assemblée des délégués doit être redéfinie en 2015 selon la quantité de lait déterminante pour la période courant de 2015 à 2019.
- Des assemblées régionales d'information remplaceront l'assemblée des délégués d'automne.
- Le comité central confirme les nouveaux membres de la Commission «lait de fromagerie», à savoir:
  – Ueli Keller, Tilsiter (membre)
  – Walter Münger, Emmentaler AOP (membre)
  – Ursin Riedi, Fromage de montagne des Grisons (membre)
  – Markus Berner, Fromage de montagne des Grisons (suppléant)

12 mars: préparation de l'assemblée des délégués

- Le comité central prépare l'assemblée des délégués de printemps. Il décide de proposer aux délégués d'approuver les comptes 2013 et le rapport annuel 2013.
  André Aeby, Hans-Heinrich Baier, Robert Bischofberger et Fritz Wyss quitteront le comité central. Sont proposés pour leur succéder: Didier Roch (Prolait), Hanspeter Egli (VMMO) et Andreas Schaad (OP Lobag). Les membres romands et tessinois proposent d'élire René Vonlanthen au poste de 1er vice-président. Eric Glauser est désigné comme suppléant pour Prolait.
- Le comité central décide d'observer de près les problèmes de mise en œuvre de la Politique agricole 2014 à 2017 et ses effets sur la production laitière. En cas de besoin, il faudra demander des corrections d'entente avec l'Union suisse des paysans. En outre, il faut garantir la participation de la FPSL au processus relatif à la Politique agricole 2018 et au-delà. Il est primordial d'entretenir les liens et le réseau de la FPSL.
- Révision de l'ordonnance sur les denrées alimentaires génétiquement modifiées: le comité central charge la FPSL de mettre au net la prise de position après discussion avec les milieux agricoles et laitiers, puis de la déposer.

12 mai: séance à l'extérieur chez VMMO

- Le comité central est informé de la mise en œuvre des mesures d'allègement du marché. Celles-ci seront poursuivies jusqu'en juin avec les moyens mis à disposition. Les étapes suivantes seront fixées en été.
- Paramètres-clé des contrats d'achat du lait: le comité central crée un groupe de travail chargé de définir la position des producteurs et de leurs organisations de commercialisation.
- La Commission de spécialistes du marketing passe de 7 à 9 personnes. Les nouveaux membres de la Commission sont: Andreas Hitz (comité central FPSL) et Robert Muri (Executive Vice President Switzerland et CEO suppléant, Emmi SA).
- Urs Werder est élu président de la Commission «lait de fromagerie».
- Après la séance, les membres du comité central visitent la Lataria Engiadinaisa, à Bever.

26 juin: prise de position sur les ordonnances agricoles Automne 2014

- Le comité central prend connaissance des activités de LactoFama AG.
- Ouverture de la «ligne blanche»: le comité central prend connaissance de l'état du projet de la HAFL, dont le rapport définitif paraîtra mi-juillet. La FPSL informera ensuite des résultats à l'occasion d'une conférence de presse.
- Le comité central adopte la prise de position de la FPSL sur les ordonnances agricoles Automne 2014.

20 août: stabilisation du marché du lait

- Le comité central décide de poursuivre les mesures de stabilisation du marché mises en œuvre par LactoFama AG. Pour le financement, le comité central opte pour une variante combinée: 0,35 ct./kg sur l'ensemble du lait produit et 0,10 ct./kg supplémentaires sur le lait des actionnaires de LactoFama AG.
- Une assemblée extraordinaire des délégués est convoquée pour le mardi 25 novembre 2014.
- En vue des élections générales du printemps 2015, la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie obtient un deuxième siège au comité central de la FPSL.
- La contribution à Agro-Marketing Suisse sera réduite de 300 000 francs dès 2015 et passera à 961 000 francs en raison de la réduction des moyens alloués à la FPSL par la Confédération.

2 octobre: préparation de l'assemblée des délégués

- Le comité central prépare l'assemblée extraordinaire des délégués. Le règlement du Fonds de soutien est adopté avec les modifications proposées à l'intention des délégués.
  Une décision de financement «flexible» leur sera soumise. Cette décision est valable sous réserve de l'accord écrit préalable de tous les actionnaires de LactoFama AG. Celle-ci remettra un rapport semestriel au comité central de la FPSL.
- Le comité central approuve le règlement d'organisation et de gestion retravaillé et complété. Ce dernier entre en vigueur le 3 octobre 2014.
- Consultation Swissness: le comité central approuve à l'unanimité le projet de prise de position de la FPSL.

11 décembre: approbation des budgets 2015

- Le comité central prend connaissance des activités prévues en 2015 et approuve les budgets du marketing, du Fonds de soutien et de la défense professionnelle.
- Paramètres-clé des contrats d'achat du lait: le comité central prend connaissance du fait que les paramètres-clé n'ont pas pu être adaptés pour l'année suivante. En 2015, la FPSL commencera à temps à travailler sur la révision des paramètres pour 2016. La marche à suivre a été fixée.

Comité directeur

Le comité directeur, fort de cinq membres, s'est réuni à trois reprises. Il a pris des décisions concernant les ressources humaines et préparé ces affaires pour le comité central; il a traité des objets relatifs aux placements et à la fondation de prévoyance de la FPSL et a préparé d'autres dossiers.

Commission «lait de fromagerie»

La Commission «lait de fromagerie» s'est réunie à cinq reprises. Cette plateforme regroupe les intérêts des producteurs de lait de fromagerie de non-ensilage. En 2014, l'échange d'informations et la mise en réseau des producteurs des différentes variétés ont créé la transparence sur les spécificités de chaque filière. Les questions de qualité ont donné lieu à des discussions intenses.

Rapport financier: comptes annuels 2014

Après consolidation, la FPSL boucle l'exercice 2014 avec une perte de 0,3 million de francs. Ce résultat est légèrement meilleur que l'excédent de charges consolidé de 0,37 million de francs inscrit au budget.

Sur le plan opérationnel, le résultat d'exploitation (EBIT) des trois comptes partiels est nettement négatif, conformément au budget et comme les années précédentes. Le résultat de –1,5 million de francs obtenu pour l'année 2014 représente une amélioration d'environ 20 % par rapport au montant budgété de –1,8 million de francs.

Dans un contexte financier difficile, la FPSL présente un résultat financier net de 0,8 million de francs. L'objectif fixé pour 2014 a été atteint, étant considéré l'apport supplémentaire de 0,3 million de francs à la réserve de fluctuations. Le résultat financier ne tient pas compte des gains non réalisés sur le cours des titres, mais des pertes non réalisées sur le cours des titres. Depuis 2012, les titres sont évalués selon le principe de l'imparité. Il faut également prendre en considération la sortie de fonds substantielle et non budgétée de 8,2 millions de francs en faveur des mesures saisonnières d'allègement du marché de LactoFama AG au 1er semestre 2014. Avec 0,5 million de francs, le résultat immobilier apporte une contribution notable et constante à la compensation de la perte d'exploitation opérationnelle.

Fondamentalement, les comptes consolidés indiquent que les objectifs budgétaires et financiers de la FPSL, qui ont servi de garde-fous pour l'exercice 2014, ont été atteints.

Les comptes annuels 2014 (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe) sont structurés et présentés selon les nouvelles dispositions légales sur l'établissement des comptes annuels. Il existe donc un écart au principe de la continuité dans la présentation et la structure par rapport aux comptes annuels 2013. C'est pourquoi un retraitement a été effectué pour l'année 2013. Les nouvelles dispositions légales comportent notamment de nouveaux termes et de nouvelles prescriptions en matière de structure et d'évaluation. Par ailleurs, elles augmentent la transparence et la valeur informative des comptes et elles permettent un changement sans incidence fiscale.

Comptes partiels 2014: comptes de la Fédération

Les comptes de la Fédération présentent un résultat d'exploitation opérationnel (EBIT) négatif de –1,0 million de francs, à l'instar de l'année précédente. Il est compensé par le résultat financier net et le résultat immobilier, qui totalisent 1,4 million de francs. Un résultat positif des placements est indispensable pour que la Fédération puisse continuer à financer la défense professionnelle. La conservation de la substance en dépend. Les gains non réalisés sur le cours des titres ont augmenté en 2014 en raison de l'évolution des marchés financiers.

Bilan consolidé de la FPSL au 31 décembre 2014

Actifs (en milliers de CHF)	**2014**	**%**	**2013**	**%**
Liquidités – 8,8 millions de francs affectés (AD 14.4.2004)	54 143	55,7	58 950	55,5
Actifs cotés en bourse détenus à court terme	16 913	17,4	21 309	20,1
Créances découlant des livraisons et des prestations	10 133	10,4	9 711	9,1
Autres créances à court terme	334	0,4	358	0,3
Actifs de régularisation	4 705	4,8	4 763	4,5
Total actifs circulants	**86 228**	**88,7**	**95 091**	**89,5**
Immobilisations financières	1 629	1,7	1 801	1,7
Participations	107	0,1	62	0,1
Immobilisations corporelles	1 075	1,1	894	0,8
Terrains et constructions	8 177	8,4	8 403	7,9
Total actifs immobilisés	**10 988**	**11,3**	**11 160**	**10,5**
Total actifs	**97 216**	**100,0**	**106 251**	**100,0**

Passifs (en milliers de CHF)				
Engagements découlant des livraisons et des prestations	5 918	6,1	6 714	6,3
Autres engagements à court terme	810	0,9	363	0,4
Passifs de régularisation	3 506	3,6	3 754	3,5
Provisions à court terme	996	1,0	944	0,9
Total capital étranger à court terme	**11 230**	**11,6**	**11 775**	**11,1**
Autres engagements à long terme	110	0,1	110	0,1
Provisions et postes similaires prévus par la loi	8 641	8,9	16 832	15,8
Total capital étranger à long terme	**8 751**	**9,0**	**16 942**	**15,9**
Capital social	3 000	3,1	3 000	2,8
Capital des fonds	27 703	28,5	28 272	26,6
Bénéfices cumulés de l'année précédente	46 831	48,1	46 354	43,7
Bénéfice (+)/perte (–) de l'exercice	– 299	– 0,3	– 92	– 0,1
Total capitaux propres	**77 235**	**79,4**	**77 534**	**73,0**
Total passifs	**97 216**	**100,0**	**106 251**	**100,0**

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2014, date de clôture de l'exercice, la somme du bilan consolidé présente un net recul de 9,0 millions de francs. Elle se monte encore à 97,2 millions de francs. Conformément à la décision du comité central de la FPSL, 8,2 millions de francs issus du Fonds de soutien ont été utilisés pour les mesures saisonnières d'allègement du marché de LactoFama AG. Il en résulte, dans les actifs, une baisse des liquidités et des actifs cotés en bourse.

Néanmoins, on peut dire que la situation des liquidités reste stable et sa gestion conservatrice. Le bilan commercial est sain lui aussi. Face aux actifs circulants d'environ 86 millions de francs, le capital étranger à court terme s'élève à 11 millions de francs. Dans le domaine des placements, la conservation de la substance est prioritaire par rapport aux stratégies risquées d'optimisation du rendement. Les actifs circulants représentent environ 90 % de la somme du bilan. Quant aux passifs, ils se caractérisent par un bon équilibre entre capital étranger et capital propre à court et à long terme. Les financements ne sont réalisés qu'à partir de fonds propres. Il n'y a aucun financement étranger avec charges d'intérêts (à l'exception du leasing). Le ratio de capitaux propres est passé à 79 % (année précédente: 73 %) en raison de la baisse de la somme du bilan.

En comparaison du budget et de l'année précédente, les comptes sont marqués par un changement de système: le 1er mai 2014, la Fédération est passée du dédommagement versé jusque-là pour l'encaissement à la prise en charge de la cotisation de membre, liée à la quantité produite, des producteurs et des représentants des producteurs à l'IP Lait. Les remboursements pour des prestations de tiers ont diminué, alors que les charges d'exploitation ont augmenté. Les deux valeurs se correspondent approximativement.

Les charges de personnel, le poste le plus important des coûts, sont dans le cadre du budget. Au bout du compte, la Fédération boucle avec un excédent de produits de 0,3 million de francs, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de –0,1 million de francs.

Fonds de soutien

Le budget du Fonds de soutien, adopté en décembre 2013, a été complété selon les décisions prises par le comité central de la FPSL début 2014 relativement aux mesures à prendre en cas d'excédents de lait. Les comptes 2014 présentent un déficit de –0,2 million de francs en raison de la prise en charge des frais de constitution de LactoFama AG et de la couverture unique du déficit d'exploitation 2014 pour solde de compte. Pour des raisons fiscales, l'utilisation de 8,2 millions de francs pour les mesures de LactoFama AG a été comptabilisée dans le bilan et n'a donc aucune incidence sur le résultat. Les produits et les charges de la communication générique pour le fromage d'alpage suisse donnent à nouveau un résultat neutre.

Fonds de marketing

Les comptes du Fonds de marketing en sont à leur deuxième année après la réduction significative des aides fédérales à la promotion des ventes. Par rapport à 2012, les fonds octroyés en 2014 ont diminué de 0,8 million de francs. Le résultat est légèrement supérieur à celui de 2013, sur le plan opérationnel comme dans le résultat final. En revanche, le résultat de –0,4 million de francs a dépassé modérément le montant budgété de –0,3 million de francs. À noter que les charges engagées peuvent comprendre certains investissements préliminaires pour des mesures futures.

Les produits nets totaux ont à nouveau dépassé le seuil de 40 millions de francs. Avec 11,7 millions de francs, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont au même niveau qu'en 2013 et inférieures de 0,2 million de francs au budget. Cependant, au sein du poste général, un certain transfert a eu lieu vers les charges de personnel en comparaison du budget.

Compte de résultat consolidé de la FPSL au 31 décembre 2014

(en milliers de CHF)	2014	%	2013	%
Produit net des livraisons et des prestations	46 760	100,0	47 182	100,0
Charges de matériel et prestations de tiers	– 28 407	– 60,8	– 29 303	– 62,1
Bénéfice brut (+)/perte brute (–)	**18 353**	**39,2**	**17 879**	**37,9**
Charges de personnel	– 11 792	– 25,2	– 11 658	– 24,7
Autres charges d'exploitation	– 7 414	– 15,8	– 7 203	– 15,3
Bénéfice (+)/perte (–) d'exploitation avant impôts, intérêts et amortissements (EBITDA)	**– 853**	**– 1,8**	**– 982**	**– 2,1**
Amortissements sur les actifs immobilisés	– 628	– 1,4	– 592	– 1,2
Bénéfice (+)/perte (–) d'exploitation avant impôts et intérêts (EBIT)	**– 1 481**	**– 3,2**	**– 1 574**	**– 3,3**
Charges financières	– 533	– 1,1	– 408	– 0,9
Produits financiers	1370	3,0	1 391	2,9
Frais liés aux immeubles	– 127	– 0,3	– 50	– 0,1
Produit des immeubles	619	1,3	550	1,2
Bénéfice (+)/perte (–) d'exploitation avant impôts (EBT)	**– 152**	**– 0,3**	**– 91**	**– 0,2**
Charges uniques, hors période ou extraordinaires	– 135	– 0,3	– 17	0,0
Produits uniques, hors période ou extraordinaires	105	0,2	144	0,3
Bénéfice (+)/perte (–) avant impôts	**– 182**	**– 0,4**	**36**	**0,1**
Impôts directs	– 117	– 0,2	– 128	– 0,3
Bénéfice (+)/perte (–) de l'exercice	**– 299**	**– 0,6**	**– 92**	**– 0,2**

Compte de résultat consolidé

Les produits nets d'un montant total de 46,8 millions de francs proviennent à 50 % des contributions des producteurs, à 15 % des fonds fédéraux et à 35 % de prestations propres. Les charges d'exploitation et de matériel se montent à 47,6 millions de francs, prestations de tiers comprises.

Après amortissements, le résultat d'exploitation (EBIT) affiche un déficit de 1,5 million de francs. Compte tenu du résultat financier net et du résultat du domaine neutre, on obtient finalement un excédent de charges de 0,3 million de francs.

Annexe aux comptes annuels 2014

Les comptes annuels 2014 (bilan, compte de résultat et annexe) sont structurés et présentés selon les nouvelles dispositions légales sur l'établissement des comptes annuels. Il existe donc un écart au principe de la continuité dans la présentation par rapport aux comptes annuels 2013. C'est pourquoi un retraitement a été effectué pour l'année 2013.

1. Raison sociale, nom, forme juridique et siège

Producteurs Suisses de Lait PSL Société Coopérative avec siège à Berne (numéro IDE: CHE-105.903.217 TVA)

2. Principes d'évaluation

Les présents comptes annuels ont été établis selon le principe de précaution. Les nouvelles dispositions légales sur l'établissement des comptes annuels (art. 957 à 962 CO) seront appliquées intégralement aux comptes annuels 2015.

En vertu du principe de précaution et dans l'intérêt de la société coopérative, les amortissements, les corrections de valeur et les provisions peuvent dépasser la mesure nécessaire au point de vue de l'économie d'entreprise.

Les principes suivants ont été appliqués lors de l'établissement des comptes annuels:

2.1. Titres des actifs circulants et réserve de fluctuations

Les titres des actifs circulants sont des titres négociés en bourse et servant de réserve de liquidités. Depuis 2012, ils sont estimés selon le principe de la valeur la plus basse, soit à la valeur d'acquisition, soit à la valeur boursière si elle est inférieure. Dans le but de réduire les répercussions des fluctuations de cours sur le résultat, une réserve de fluctuations est constituée à hauteur de 7,5 % pour les obligations et de 50 % pour les actions.

2.2. Créances découlant des livraisons et des prestations

Les créances découlant des livraisons et des prestations sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. La correction de valeur (ducroire) correspond à un forfait de 5 % majoré des corrections individuelles connues.

2.3. Actifs immobilisés

Les amortissements sur les actifs immobilisés sont calculés selon la méthode linéaire. Dans les limites du droit fiscal, les éventuels amortissements immédiats sont estimés par la direction au cas par cas, suivant les besoins.

2.4. Provisions

La hauteur des provisions est fixée par la direction sur la base d'une estimation prudente.

3. Postes du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé: indications, ventilation et explications

Les indications détaillées, la ventilation et les explications sont consultables et peuvent être justifiées dans leur intégralité. Ces informations étaient intégrées aux documents destinés au contrôle ordinaire des comptes annuels.

4. Dissolution nette de réserves latentes	2014	2013
Dissolution nette essentielle de réserves latentes	–	216 000

5. Participations importantes	31.12.2014	31.12.2013
Emmentaler Schaukäserei AG avec siège à Affoltern im Emmental		
Capital-actions	4 954 000	4 954 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	1 559 000	1 559 000
Part des droits de vote	31 %	31 %
Genossenschaft Appenzeller Schaukäserei avec siège à Stein (AR)		
Capital social	4 510 000	4 510 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	1 380 000	1 380 000
Part des droits de vote	31 %	31 %
Société coopérative «Laiterie de Gruyères» avec siège à Pringy		
Capital social	2 020 000	2 020 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	664 000	664 000
Part des droits de vote	33 %	33 %
Schweizer Agrarmedien GmbH avec siège à Berne		
Capital social	1 000 000	1 000 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	300 000	300 000
Part des droits de vote	30 %	30 %
Branchenorganisation Butter GmbH avec siège à Berne		
Capital social	500 000	500 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	168 000	168 000
Part des droits de vote	34 %	34 %
Le Journal Agri Sàrl avec siège à Lausanne		
Capital-actions	505 000	505 000
Participation au capital, valeur comptable p.m.	104 000	104 000
Part des droits de vote	21 %	21 %
TSM Treuhand GmbH avec siège à Berne		
Capital social	270 000	270 000
Participation au capital, valeur comptable	62 000	62 000
Part des droits de vote	23 %	23 %

6. Engagements découlant d'opérations de leasing	2014	2013
Échéance au cours des 12 prochains mois	26 484	26 640
Échéance dans plus de 12 mois	59 284	45 210
	85 768	**71 850**

7. Autres indications	31.12.2014	31.12.2013
Engagements envers l'institution de prévoyance	245 212	314 239

8. Événements importants survenus après la date de clôture de l'exercice

L'abandon du taux plancher de l'euro par la Banque nationale suisse le 15 janvier 2015 doit être mentionné comme événement important survenu entre la date de clôture de l'exercice et le contrôle des comptes annuels par l'organe de révision le 11 février 2015. Cet événement peut se répercuter sur le poste «Actifs cotés en bourse détenus à court terme» et entraîner des pertes comptables, du moins à court terme.

9. Honoraires de l'organe de révision	2014	2013
Honoraires pour les prestations en matière de révision	67 392	74 556
Honoraires pour les autres prestations	18 947	4 045
	86 339	**78 601**

Les prestations fournies en 2014 consistent, pour l'essentiel, dans l'établissement d'une expertise sur la TVA. Cette prestation ne compromet en aucune façon l'indépendance de l'organe de révision.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés à l'assemblée des délégués de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints (comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014) ainsi que la gestion de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL.

Responsabilité du comité d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés ainsi que la gestion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiffre 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du comité d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Berne, le 27 février 2015

Dr. Röthlisberger AG

Urs Schwab
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur
(Responsable de la révision)

René Peterhans
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur

Membres de la FPSL

Organisation Président	Gérant Adresse	Téléphone Fax Courriel Internet	Nombre de délégués
VMMO Vereinigte Milchbauern Mitte-Ost Hanspeter Egli	Andreas Ritter Poststrasse 13 9200 Gossau	Tél. 071 387 48 48 Fax 071 387 48 42 info@milchbauern.ch www.milchbauern.ch	37
LOBAG Landwirtschaftliche Organisation Bern und angrenzende Gebiete Andreas Müller (OP LOBAG)	Adrian Affolter (OP LOBAG) Forelstrasse 1 Postfach 3072 Ostermundigen	Tél. 031 938 22 22 Fax 031 938 22 50 info@lobag.ch www.lobag.ch	22
ZMP Zentralschweizer Milchproduzenten Thomas Oehen	Pirmin Furrer Friedentalstrasse 43 6002 Lucerne	Tél. 041 429 39 00 Fax 041 429 39 01 zmp@zmp.ch www.zmp.ch	20
MIBA Milchverband der Nordwestschweiz Daniel Schreiber	Christophe Eggenschwiler Andlauring 30b 4147 Aesch BL	Tél. 061 377 84 00 Fax 061 377 84 19 info@mibabasel.ch www.mibabasel.ch	14
TMP Thurgauer Milchproduzenten Ruedi Schnyder	Jürg Fatzer Industriestrasse 9 Postfach 412 8570 Weinfelden	Tél. 071 626 20 50 Fax 071 626 20 55 info@milchthurgau.ch www.milchthurgau.ch	13
MPM Milchproduzenten Mittelland Andreas Hitz	Marco Genoni Obertelweg 2 Postfach 5034 Suhr	Tél. 062 855 53 53 Fax 062 855 53 54 marco.genoni@mpm-suhr.ch www.mpm-suhr.ch	8
BEMO Berner Emmi-Milchlieferanten Christian Burren	Christian Burren Settibuchstrasse 40 3144 Gasel	Tél. 031 971 18 50 c-burren@bluewin.ch	7
FTPL Federazione ticinese produttori di latte Nello Croce	Alessandro Corti Via Gorelle 6592 San Antonino	Tél. 091 850 27 94 Fax 091 850 27 77 info@ftpl.ch	3
FSFL Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie René Vonlanthen	Clément Moret Rue Albert Rieter 9 1630 Bulle	Tél. 026 919 89 19 Fax 026 919 89 18 fsfl@fsfl.ch	14
PROLAIT Fédération laitière Marc Benoit	Eric Jordan Route de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains	Tél. 024 424 20 10 Fax 024 424 20 19 info@prolait.ch www.prolait.ch	13
FLV Fédération Laitière Valaisanne – Walliser Milchverband Laurent Tornay	Laurent Favre Rue de l'Ile Falcon 5 3960 Sierre	Tél. 027 455 69 72 Fax 027 455 69 74 laurent.favre@flv-wmv.ch www.flv.ch	4
LRG Fédération des Laiteries Réunies de Genève Olivier Berlie	Philippe Lebrun Chemin des Aulx 6 Case postale 1055 1211 Genève 26	Tél. 022 884 80 00 Fax 022 884 80 09 info@laiteries-reunies.ch www.lrgg.ch	3

État au 31 décembre 2014

Composition des organes

Présidents d'honneur

Reichling Rudolf, Stäfa ZH (décédé le 23 novembre 2014)
Kühne Josef, Benken SG

Comité central	Organisation	Suppléants au comité central
Kern Hanspeter, Buchberg SH, président		
Egli Hanspeter, Trachslau SZ	VMMO	Fuster Josef, Wolfhalden AR
Bachmann Ernst, Flach ZH*)	VMMO	
Häcki Karl, Hausen am Albis ZH*)	VMMO	
Werder Urs, Ganterschwil SG	VMMO	
Müller Andreas, Walkringen BE	LOBAG	Affolter Adrian, Ostermundigen BE
Schaad Andreas, Bettenhausen BE	LOBAG	
von Känel Christian, Lenk im Simmental BE	LOBAG	
Oehen Thomas, Lieli LU	ZMP	Furrer Primin, Lucerne LU
Arnold Christian, Seedorf UR	ZMP	
Schreiber Daniel, Wegenstetten AG	MIBA	Eggenschwiler Christophe, Aesch BL
Schnyder Ruedi, Ellighausen TG, 2e vice-président	TMP	Fatzer Jürg, Weinfelden TG
Hitz Andreas, Untersiggenthal AG	MPM	Genoni Marco, Suhr AG
Burren Christian, Gasel BE	BEMO	Hirsbrunner Thomas, Häusernmoos i.E. BE
Croce Nello, Campo Blenio TI	FTPL	Corti Alessandro, S. Antonino TI
Vonlanthen René, Praroman FR, 1er vice-président	FSFL	Yerly Gabriel, Berlens FR
Benoit Marc, Romainmôtier VD	PROLAIT	Glauser Eric, Villars-le-Terroir VD
Roch Didier, Ballens VD	PROLAIT	
Berlie Olivier, La Rippe VD	LRG	Treboux Bernard, Bassins VD
Tornay Laurent, Orsières VS	FLV	Stalder Max, Visp VS

Comité directeur

Kern Hanspeter, Buchberg SH, président
Vonlanthen René, Praroman FR, 1er vice-président
Schnyder Ruedi, Ellighausen TG, 2e vice-président
Oehen Thomas, Lieli LU
Tornay Laurent, Orsières VS

Organe de contrôle

Dr. Röthlisberger AG, Berne

Direction

Nüesch Kurt, directeur, Berne BE
Hagenbuch Stephan, directeur adjoint, Marly FR
Hofstetter Charlotte, Villars-sur-Glâne FR
Scherz Robert, Bremgarten BE
Koller Daniel, Montsevelier JU

*) Élection définitive lors de la prochaine assemblée des délégués de la FPSL

La composition du comité central est valable pour la période statutaire 2011 – 2015.

État au 31 décembre 2014

Organigramme de la FPSL

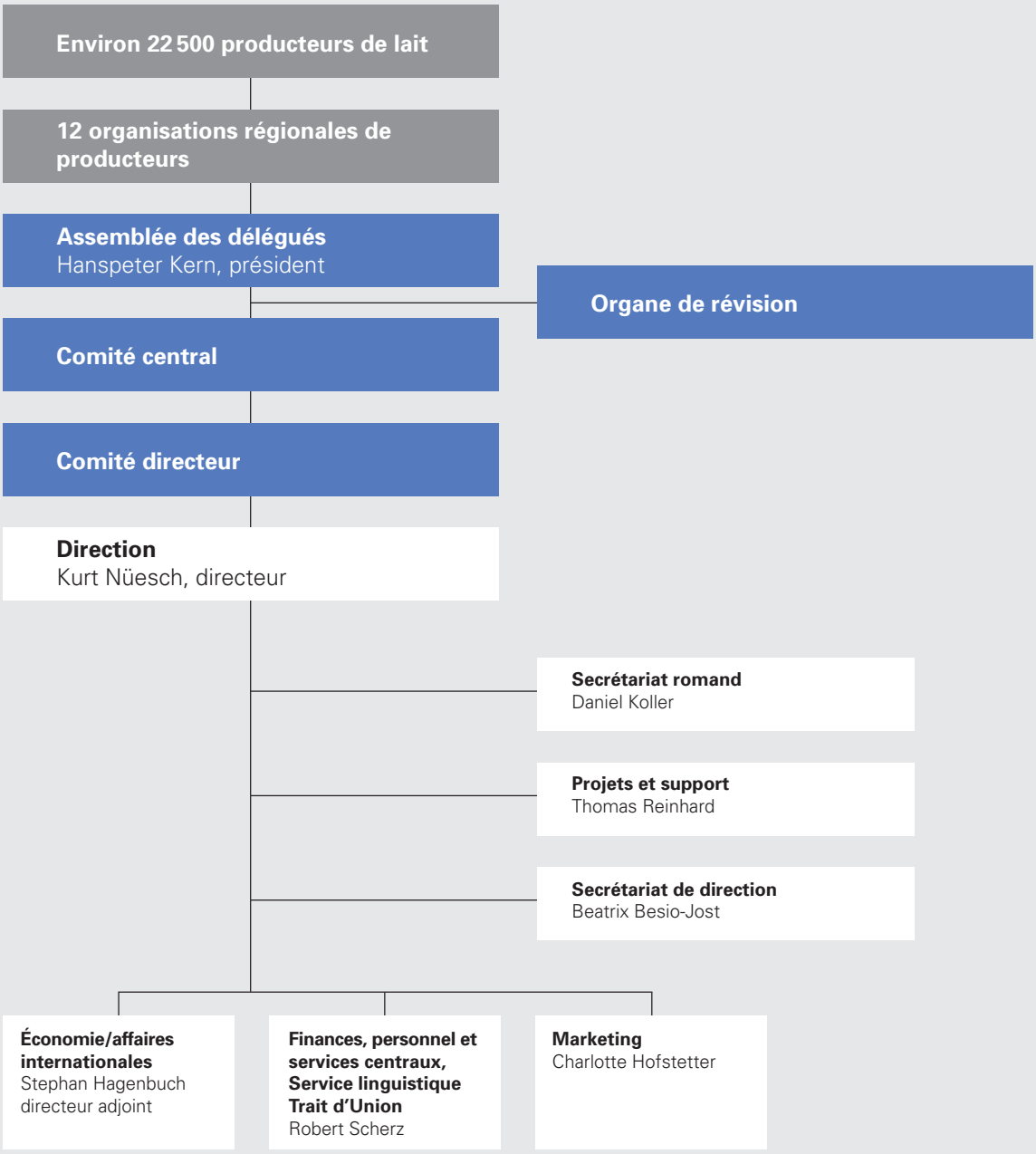

État au 31 décembre 2014

Documentation: chiffres-clé

Chiffres-clé de la production laitière en Suisse

Domaines exploités toute l'année sans les exploitations d'estivage	Année laitière 95/96	00/01	05/06	Année civile 2010	2013	2014	Variation 2013/2014	%	Variation 2000/2014	%
Nombre de producteurs de lait*	44 360	38 082	30 163	27 016	23 490	22 597	**– 893**	**– 3,8**	**– 15 485**	**– 40,7**
Surface utile moyenne par exploitation, en hectares	19,1	19,1	21,4	23,5	24,4	24,8	**0,4**	**1,6**	**5,7**	**29,8**
Nombre de vaches laitières pour prod. de lait commercialisé	689 023	615 645	565 200	566 047	550 794	544 028	**– 6 766**	**– 1,2**	**– 71 617**	**– 11,6**
Nombre moyen de vaches par exploitation	15,5	16,2	18,7	21,7	23,4	24,0	**0,6**	**2,5**	**8**	**48,7**
Livraison moyenne par exploitation, en kilos	68 248	81 691	101 589	127 082	140 657	151 057	**10 400**	**7,4**	**69 366**	**84,9**
Livraison moyenne par hectare, en kilos	3 573	4 277	4 747	5 518	5 758	6 089	**331**	**5,7**	**1 812**	**42,4**
Livraison moyenne par vache, en kilos	4 394	5 053	5 421	6 029	6 170	6 461	**291**	**4,7**	**1 408**	**27,9**
Perf. laitière moyenne par vache du herd-book, en kilos**	5 842	6 405	7 044	7 237	7 403	7 347	**– 56**	**– 0,8**	**942**	**14,7**

* Exploitations à l'année et communautés d'exploitation (sans les exploitations d'estivage)
** Année de contrôle mai–avril

Source: TSM Fiduciaire Sàrl, Statistique laitière

Évolution du nombre de producteurs de lait et des livraisons de lait de 1985 à 2014

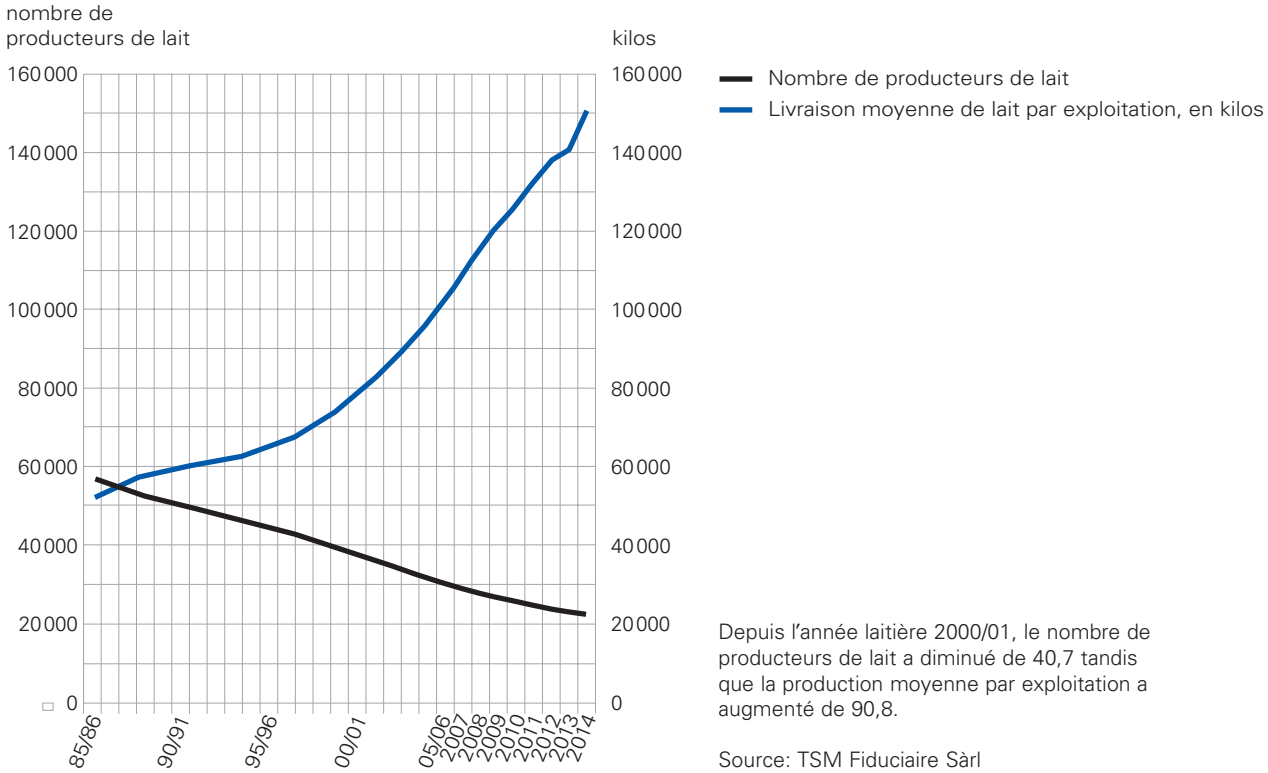

Depuis l'année laitière 2000/01, le nombre de producteurs de lait a diminué de 40,7 tandis que la production moyenne par exploitation a augmenté de 90,8.

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Prix du lait

Prix standardisé producteur du lait de centrale PER et bio

(Base: quantité annuelle livrée 180 000 kg, teneur 73 g/kg, départ ferme)	Année civile 2013	Année civile 2014	Variation 2013/2014
Premiers acheteurs de lait PER	**ct./kg**	**ct./kg**	**ct./kg**
aaremilch AG	60,43	62,99	2,56
Arnold AG	61,07	62,36	1,29
Cremo SA	60,13	62,82	2,69
Elsa SA	60,46	63,08	2,62
Emmi AG	62,37	62,84	0,47
FTPL	60,02	62,72	2,70
Fuchs et Imlig	63,78	64,77	0,99
Hochdorf Swiss Milk AG	62,04	65,24	3,20
Lanz Molkerei AG	63,58	66,85	3,27
LRG	58,75	62,57	3,82
Miba	61,09	64,62	3,53
Milco	60,48	62,87	2,39
NordOstMilch AG	62,10	63,75	1,65
Prolait	58,71	61,58	2,87
Prolait centre collecteur	61,51	64,60	3,09
Schwyzer Milchhuus	61,68	64,09	2,42
Strähl Käse AG	60,75	65,35	4,59
Thur Milch Ring AG	60,12	64,29	4,17
Vallait SA	63,35	63,76	0,41
ZMP	63,82	65,71	1,90
Züger Frischkäse AG	63,14	64,84	1,71
Moyenne suisse	**61,61**	**63,72**	**2,11**
Premiers acheteurs de lait bio			
aaremilch AG	77,39	76,53	–0,86
Biedermann Molkerei AG	78,47	80,10	1,64
Biomilchpool GmbH	69,83	72,90	3,07
Cremo SA	80,19	80,65	0,46
Emmi AG	79,42	81,72	2,30
LRG	77,96	78,33	0,38
Miba	77,64	78,16	0,52
Schwyzer Milchhuus	76,83	76,60	–0,23
Strähl Käse AG	78,47	80,29	1,82
ZMP	79,69	82,26	2,57
Züger Frischkäse AG	78,14	80,09	1,96
Moyenne suisse	**75,01**	**77,15**	**2,13**

Source: Surveillance du prix du lait PSL

Surveillance du prix du lait

Qui paie quel prix? La surveillance du prix du lait de la FPSL calcule et publie, pour le lait PER et pour le lait bio, les prix payés par acheteur de lait et pour certaines variétés de fromage. La surveillance des prix du lait est une mesure d'entraide volontaire des paysans producteurs de lait. Elle se base sur le calcul des prix standardisés producteur et le dépouillement mensuel systématique du décompte de la paie du lait de plusieurs producteurs.

Prix standardisé du lait de centrale

Pour les acheteurs de lait de centrale qui font l'objet de cette surveillance, la FPSL calcule le prix standardisé producteur (PSP). Elle se réfère pour cela aux conditions contractuelles, aux indications des acheteurs et aux décomptes de la paie du lait des producteurs. Le calcul est basé sur une livraison annuelle de 180 000 kilos de lait d'une teneur standardisée de 4,0 % de matière grasse et de 3,3 % de protéine. Le lait est collecté tous les deux jours à la ferme. Le PSP tient compte de tous les éléments ayant une influence sur la paie du lait. Il s'agit notamment des suppléments et des déductions dus à la variation saisonnière, des suppléments de quantité par arrêt, des participations aux frais de transport, des contributions à l'allègement du marché, des déductions liées à la segmentation et des arriérés, bonus et primes.

Le PSP ne tient pas compte des contributions pour le marketing en faveur du lait et du fromage, qui jouissent de la force obligatoire générale, et des cotisations volontaires à diverses organisations agricoles.

Prix du lait/Qualité du lait

Prix payé pour le lait de fromagerie

Le prix payé pour le lait franco fromagerie inclut les composantes suivantes: prix de base, supplément pour le lait transformé en fromage, échelonnement saisonnier, supplément de quantité par arrêt, suppléments ou retenues liés à la teneur et à la qualité, frais de transport, arriérés périodiques, bonus et primes de tout type.

Le prix effectif du lait de fromagerie ne comprend pas les éléments suivants: supplément de non-ensilage, petit-lait, contributions aux mesures d'entraide et à diverses organisations, autres règlements, contre-prestations en tout genre (marchandises ou loyers par exemple).

Plus d'informations sur Internet:
www.swissmilk.ch/prixdulait

La qualité du lait reste excellente

Les résultats du contrôle du lait 2014 montrent une nouvelle fois que la qualité du lait suisse sur le plan de l'hygiène est excellente. Sur pas moins de 500 000 échantillons prélevés et analysés chez Suisselab dans le cadre du contrôle du lait officiel, 97,03 % satisfaisaient aux sévères normes helvétiques pour le critère de la teneur en cellules. 99,11 % des échantillons étaient de qualité irréprochable pour ce qui est de la charge en germes, et 99,96 % l'étaient pour les substances inhibitrices.

Prix payé du lait de fromagerie PER

(Base: volumes effectifs pris en charge et teneurs effectives du lait livré aux fromageries, selon décomptes de la paie du lait, supplément de non-ensilage exclu) **Variété de fromage**	**Année civile 2013** **ct./kg**	**Année civile 2014** **ct./kg**	**Variation 2013/2014** **ct./kg**
franco fromagerie			
Appenzeller®	75,18	80,13	4,95
Autres fromages	61,26	62,07	0,81
Emmentaler AOP	62,08	68,09	6,01
Le Gruyère AOP	78,94	81,50	2,57
Raclette du Valais AOP	78,25	78,25	0,00
Sbrinz AOP	66,53	70,26	3,73
Tête de Moine AOP	75,27	75,70	0,43
Tilsiter Switzerland	69,45	74,82	5,37
Vacherin Fribourgeois AOP	81,06	83,26	2,20
Moyenne	**71,93**	**76,11**	**4,18**

Source: Surveillance du prix du lait PSL

Contrôles du lait commercialisé: échantillons n'ayant pas fait l'objet de contestations

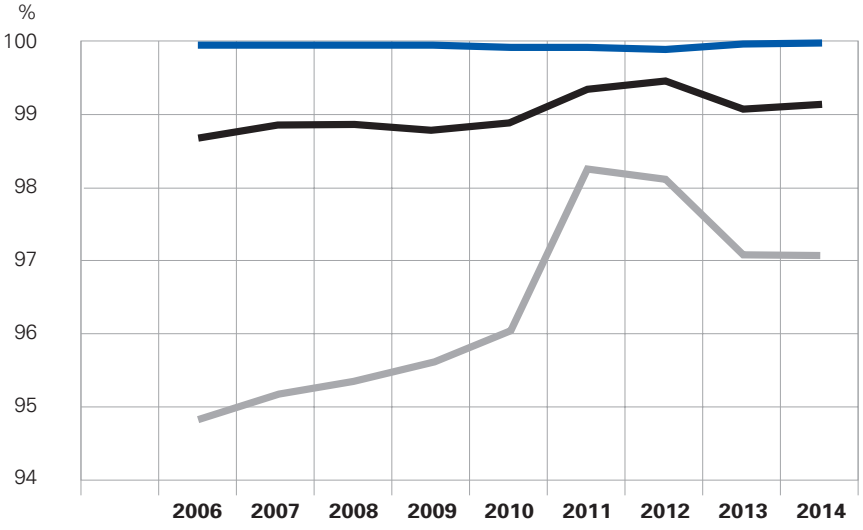

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Substances inhibitrices	99,96	99,97	99,97	99,96	99,97	99,91	99,87	99,94	99,96
Charge en germes	98,66	98,84	98,87	98,77	98,87	99,33	99,43	99,05	99,11
Nombre de cellules	94,84	95,18	95,36	95,61	96,00	98,24	98,10	97,04	97,03

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Performance laitière et teneurs

Performance laitière des races laitières suisses

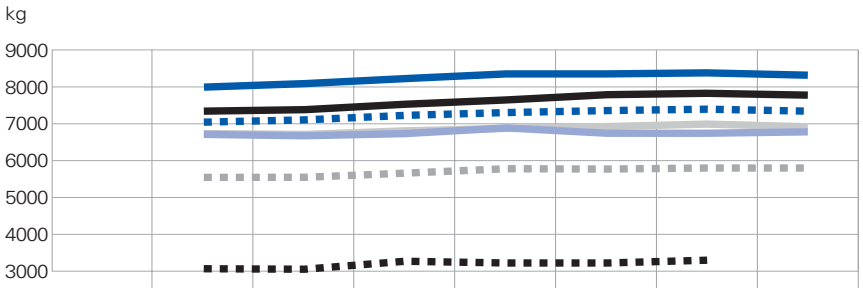

	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14
Race Brune	6735	6819	6887	6898	6911	6986	6917
Red Holstein	7351	7391	7538	7654	7780	7844	7783
Holstein*	8031	8095	8231	8343	8366	8425	8334
Tachetée rouge suisse	6723	6686	6772	6838	6736	6741	6766
Simmental	5562	5565	5677	5796	5766	5819	5796
Hérens	3095	3082	3269	3222	3225	3281	
Moyenne (pondérée)	**7054**	**7115**	**7237**	**7313**	**7350**	**7403**	**7347**

Teneur en matière grasse du lait des races laitières suisses

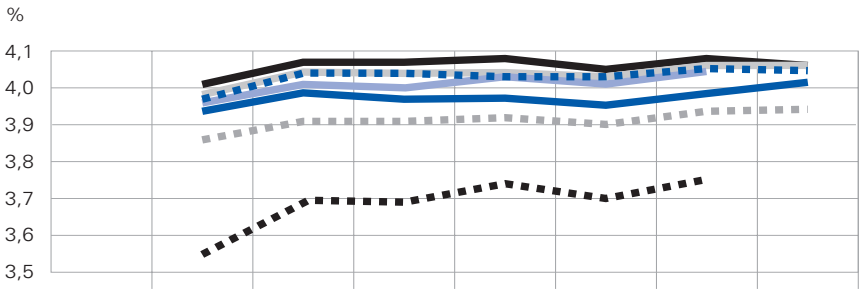

	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14
Race Brune	3,97	4,04	4,04	4,03	4,03	4,07	4,06
Red Holstein	4,01	4,07	4,07	4,08	4,05	4,08	4,06
Holstein*	3,94	3,99	3,97	3,97	3,95	3,98	4,02
Tachetée rouge suisse	3,96	4,01	4,00	4,03	4,01	4,05	4,05
Simmental	3,86	3,91	3,91	3,92	3,90	3,93	3,94
Hérens	3,55	3,69	3,69	3,74	3,70	3,75	
Moyenne (pondérée)	**3,97**	**4,03**	**4,03**	**4,03**	**4,01**	**4,05**	**4,04**

Teneur en protéine du lait des races laitières suisses

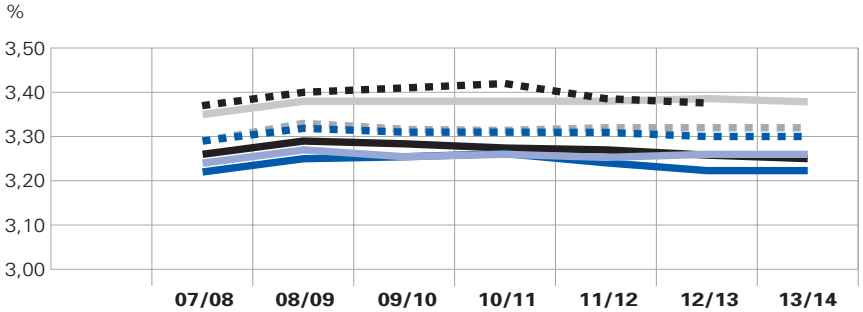

	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14
Race Brune	3,35	3,38	3,38	3,38	3,38	3,39	3,38
Red Holstein	3,26	3,29	3,28	3,27	3,27	3,26	3,25
Holstein*	3,22	3,26	3,25	3,26	3,24	3,22	3,22
Tachetée rouge suisse	3,24	3,27	3,26	3,26	3,25	3,26	3,26
Simmental	3,29	3,33	3,31	3,31	3,32	3,32	3,32
Hérens	3,37	3,40	3,41	3,42	3,39	3,38	
Moyenne (pondérée)	**3,29**	**3,32**	**3,31**	**3,31**	**3,31**	**3,30**	**3,30**

*Moyenne pondérée obtenue à partir des résultats standard des vaches inscrites auprès de Holstein Switzerland et du Swissherdbook.

Source: Braunvieh Schweiz, Swissherdbook, Holstein Switzerland, Statistique laitière de la Suisse

Transformation

Valorisation du lait en équivalents-lait (EL)*

Catégorie	Production 2013 kEL	Production 2014 kEL	Variation 2013/2014 kEL	Variation 2013/2014 %
Fromage	1 463 090	1 480 970	17 880	1,2
Séré	23 251	25 947	2 696	11,6
Lait de consommation	408 784	405 559	– 3 225	– 0,8
Crème de consommation	286 420	281 120	– 5 300	– 1,9
Yogourt	113 681	115 287	1 606	1,4
Autres produits frais, y c. glaces comestibles	106 444	106 578	134	0,1
Conserves de lait	326 734	381 021	54 287	16,6
Beurre	539 606	572 467	32 861	6,1
Autres valorisations	160 601	171 583	10 982	6,8
Total lait entier	**3 428 611**	**3 540 532**	**111 921**	**3,3**

* Un équivalent-lait correspond à la teneur en matière grasse et en protéine (73 g) d'un kilo de lait cru. 1 kEL = 1000 EL

Production de lait de consommation

Catégorie	Production 2013 tonnes	Production 2014 tonnes	Variation 2013/2014 tonnes	Variation 2013/2014 %
Lait cru	7 631	6 287	– 1 344	– 17,6
Lait UHT enrichi en matière grasse	734	725	– 9	– 1,2
Lait entier pasteurisé	45 770	45 247	– 523	– 1,1
Lait entier UHT	19 697	18 662	– 1 035	– 5,3
Lait entier standardisé à 3,5 % MG*, pasteurisé	46 490	46 306	– 184	– 0,4
Lait entier standardisé à 3,5 % MG*, UHT	141 815	138 931	– 2 884	– 2,0
Lait partiellement écrémé, pasteurisé	80 698	77 544	– 3 154	– 3,9
Lait partiellement écrémé, UHT	124 521	125 168	647	0,5
Lait écrémé pasteurisé	9	1	– 8	– 88,9
Lait écrémé UHT	13 187	12 656	– 531	– 4,0
Total lait de consommation	**480 552**	**471 527**	**– 9 025**	**– 1,9**

* Matière grasse

Production de crème de consommation

Catégorie	Production 2013 tonnes	Production 2014 tonnes	Variation 2013/2014 tonnes	Variation 2013/2014 %
Double-crème	769	785	16	2,1
Crème entière (35 % MG)	32 555	32 280	– 275	– 0,8
Demi-crème (25 à 30 % MG)	14 069	14 007	– 62	– 0,4
Crème à café	23 428	22 008	– 1 420	– 6,1
Total crème de consommation	**70 821**	**69 080**	**– 1 741**	**– 2,5**

Production d'autres spécialités lactées

Catégorie	Production 2013 tonnes	Production 2014 tonnes	Variation 2013/2014 tonnes	Variation 2013/2014 %
Lait acidulé	7 103	7 290	187	2,6
Crème acidulée	3 270	3 267	– 3	– 0,1
Desserts	19 817	18 759	– 1 058	– 5,3
Boissons lactées	72 959	78 397	5 438	7,5
Yogourt	140 163	138 459	– 1 704	– 1,2
Kéfir	106	159	53	50,0
Glaces comestibles	22 688	21 962	– 726	– 3,2

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Poudre de lait/beurre

Production de lait écrémé, poudre de lait et lait condensé

Catégorie	Production 2013 tonnes	Production 2014 tonnes	Variation 2013/2014 tonnes	Variation 2013/2014 %
Lait écrémé (transformé)				
Protéine lactique > 80%	266 662	277 311	10 649	4,0
Protéine lactique 50 – 80%	24 164	18 683	– 5 481	– 22,7
Total lait écrémé (sans succédanés de lait)	**290 826**	**295 994**	**5 168**	**1,8**
Poudre de lait entier (26%)	16 832	17 165	333	2,0
Poudre de lait partiellement écrémé	4 182	3 993	– 189	– 4,5
Poudre de lait enrichie et crème en poudre	1 471	1 385	– 86	– 5,8
Poudre de lait écrémé	20 954	28 874	7 920	37,8
Babeurre en poudre*	217	869	652	300,5
Poudre de petit-lait*	3 544	3 327	– 217	– 6,1
Lait condensé	2 588	2 594	6	0,2
Total poudre de lait, lait condensé	**49 788**	**58 207**	**8 419**	**16,9**

* Trafic de perfectionnement inclus

Source: TSM Fiduciaire Sàrl, Interprofession Poudre de Lait Suisse (IPL)

Production de beurre

Catégorie	Production 2013 tonnes	Production 2014 tonnes	Variation 2013/2014 tonnes	Variation 2013/2014 %
Beurre				
Beurre de choix	43 083	46 138	3 055	7,1
Beurre de crème de petit-lait	1 616	1 574	– 42	– 2,6
Beurre artisanal	2 524	2 559	35	1,4
Total beurre*	**47 223**	**50 271**	**3 048**	**6,5**

* Production de beurre en 2014 selon les statistiques de TSM Fiduciaire Sàrl: 48 436 tonnes (2013: 46 630 t). Les quantités indiquées par TSM ne sont pas converties à 82% de matière grasse.

Source: OS Beurre

Ventes de beurre

Catégorie	Ventes 2013 tonnes	Ventes 2014 tonnes	Variation 2013/2014 tonnes	Variation 2013/2014 %
Beurre				
Beurre de choix	6 230	6 497	267	4,3
«Le beurre» (petits emballages)	11 577	11 343	– 234	– 2,0
Beurre de crème de lait et de petit-lait	311	447	136	43,7
Beurre dans produits spéciaux*	455	517	62	13,6
Beurres de boulangerie et d'industrie	17 482	16 948	– 534	– 3,1
Total: beurre aqueux 82% MG	**36 055**	**35 752**	**– 303**	**– 0,8**
Total: beurre déshydraté (calculé à raison de 82% MG)	**6 064**	**6 039**	**– 25**	**– 0,4**
Total beurre (sans ventes locales)	**42 119**	**41 791**	**– 328**	**– 0,8**

* Préparations à base de beurre, beurre allégé, etc.

Source: OS Beurre

Production de fromage

Production de fromage

Catégorie	Production 2013 tonnes	Production 2014 tonnes	Variation 2013/2014 tonnes	Variation 2013/2014 %
Séré	13 216	14 006	790	6,0
Mozzarella	21 643	22 693	1 050	4,9
Mascarpone	813	489	–324	–39,9
Autres fromages frais	9 559	10 397	838	8,8
Total fromages frais	**45 233**	**47 582**	**2 349**	**5,2**
Fromages à croûte fleurie, 1/2 gras à gras	930	897	–33	–3,5
Fromages à croûte fleurie à la crème	1 912	1 771	–141	–7,4
Bleus, fromages à pâte persillée	3	5	2	66,7
Tommes	1 880	1 893	13	0,7
Vacherin Mont d'Or AOP	587	557	–30	–5,1
Autres fromages à pâte molle, maigres à 1/4 gras	9	18	9	100,0
Autres fromages à pâte molle, 1/2 gras à gras	672	679	7	1,0
Autres fromages à pâte molle, crème	388	358	–30	–7,7
Total fromages à pâte molle	**6 385**	**6 182**	**–203**	**–3,2**
Appenzeller®	9 283	8 831	–452	–4,9
Tilsiter Switzerland	3 141	3 142	1	0,0
Raclette du Valais AOP	2 306	2 291	–15	–0,7
Raclette Suisse®	13 110	12 698	–412	–3,1
Vacherin fribourgeois AOP	2 671	2 830	159	6,0
Tête de Moine AOP	2 281	2 263	–18	–0,8
Fromage du Jura	278	364	86	30,9
Fromage Vignerons	302	312	10	3,3
Mutschli	588	599	11	1,9
Fromage d'alpage à pâte mi-dure	2 134	2 277	143	6,7
Fromage de montagne des Grisons	1 302	1 318	16	1,2
Fromage de montagne à pâte mi-dure	2 075	2 125	50	2,4
St-Paulin suisse	375	446	71	18,9
Edam suisse	294	248	–46	–15,6
Fromage affiné à froid	11	10	–1	–9,1
Fromage à pâte mi-dure persillée	202	206	4	2,0
Fromage semi-préparé	1 532	1 571	39	2,5
Fromage pour la fonte gras, sur commande	2 438	373	–2 065	–84,7
Autres fromages à pâte mi-dure, maigres à 1/4 gras	2 819	5 203	2 384	84,6
Autres fromages à pâte mi-dure, 1/2 gras à gras	11 038	12 245	1 207	10,9
Autres fromages à pâte mi-dure, crème	3 515	3 908	393	11,2
Total fromages à pâte mi-dure	**61 697**	**63 259**	**1 562**	**2,5**
Emmentaler AOP	23 156	20 259	–2 897	–12,5
Switzerland Swiss	5 821	6 680	859	14,8
Le Gruyère AOP	29 351	29 420	69	0,2
Fromage d'alpage à pâte dure	1 780	1 856	76	4,3
Autres fromages à pâte dure, maigres à 1/4 gras	1 021	1 386	365	35,7
Autres fromages à pâte dure, 1/2 gras à gras	5 227	5 685	458	8,8
Autres fromages à pâte dure, crème	154	254	100	64,9
Total fromages à pâte dure	**66 511**	**66 540**	**29**	**0,0**
Sbrinz AOP	1 750	1 613	–137	–7,8
Total fromages à pâte extra-dure	**1 750**	1 613	–137	–7,8
Fromage pur chèvre	861	884	23	2,7
Fromage pur brebis	269	272	3	1,1
Total produits spéciaux	**1 129**	**1 155**	**26**	**2,3**
Total toutes variétés	**182 705**	**185 331**	**2 626**	**1,4**

Source: TSM Fiduciaire Sàrl

Commerce extérieur

Importations

converties en équivalents-lait entier (ELE)*	2013 millions ELE	2014** millions ELE	Variation 2013/2014 millions ELE	Variation 2013/2014 %
Lait de consommation	24,3	23,3	– 1,0	– 4,1
Fromage frais	57,3	61,4	4,1	7,1
Fromage à pâte molle	39,0	38,9	– 0,1	– 0,2
Fromage à pâte mi-dure	45,0	45,7	0,6	1,4
Fromage à pâte dure	54,5	57,0	2,4	4,5
Total fromage	**195,9**	**202,9**	**7,1**	**3,6**
Crème	6,7	5,3	– 1,3	– 20,2
Yogourt	8,9	8,1	– 0,7	– 8,4
Produits laitiers frais	0,5	1,0	0,5	100,8
Conserves de lait	36,3	36,0	– 0,3	– 0,7
Produits à base de protéine du lait	0,2	0,7	0,5	229,2
Beurre	12,7	8,8	– 3,9	– 30,6
Autres préparations alimentaires	121,9	124,9	3,0	2,4
Total produits laitiers en millions d'ELE*	**407,2**	**411,0**	**3,8**	**0,9**

Exportations

converties en équivalents-lait entier (ELE)*	2013 millions ELE	2014** millions ELE	Variation 2013/2014 millions ELE	Variation 2013/2014 %
Lait de consommation	3,4	2,8	– 0,7	– 19,9
Fromage frais	20,7	20,3	– 0,4	– 1,9
Fromage à pâte molle	3,3	2,8	– 0,5	– 15,2
Fromage à pâte mi-dure	76,8	81,5	4,6	6,0
Fromage à pâte dure	204,2	203,4	– 0,9	– 0,4
Total fromage	**305,0**	**307,9**	**2,9**	**1,0**
Crème	6,8	5,0	– 1,8	– 26,7
Yogourt	4,1	3,9	– 0,2	– 5,0
Produits laitiers frais	26,0	34,4	8,4	32,2
Conserves de lait	31,0	61,4	30,4	98,3
Produits à base de protéine du lait	7,7	10,0	2,3	29,4
Beurre	20,1	48,8	28,7	143,0
Autres préparations alimentaires	314,0	308,6	– 5,5	– 1,7
Total produits laitiers en millions d'ELE*	**718,1**	**782,7**	**64,5**	**9,0**

Bilan (exportations moins importations)

converties en équivalents-lait entier (ELE)*	2013 millions ELE	2014** millions ELE	Variation 2013/2014 millions ELE	Variation 2013/2014 %
Lait de consommation	– 20,8	– 20,5	0,3	1,5
Fromage frais	– 36,6	– 41,1	– 4,5	– 12,2
Fromage à pâte molle	– 35,7	– 36,1	– 0,4	– 1,2
Fromage à pâte mi-dure	31,8	35,8	4,0	12,6
Fromage à pâte dure	149,7	146,4	– 3,3	– 2,2
Total fromage	**109,2**	**105,0**	**– 4,2**	**– 3,8**
Crème	0,1	– 0,3	– 0,5	– 391,6
Yogourt	– 4,8	– 4,3	0,5	11,2
Produits laitiers frais	25,6	33,5	7,9	30,9
Conserves de lait	– 5,3	25,4	30,7	580,6
Produits à base de protéine du lait	7,5	9,3	1,8	23,6
Beurre	7,3	40,0	32,6	443,8
Autres préparations alimentaires	192,2	183,7	– 8,4	– 4,4
Total produits laitiers en millions d'ELE*	**311,0**	**371,8**	**60,7**	**19,5**

* Les produits laitiers ont été convertis en équivalents-lait entier (ELE) sur la base de leur teneur en énergie métabolisable. Un ELE correspond à un kilo de lait entier de vache contenant 2800 kilojoules d'énergie métabolisable.

** Données provisoires

Source: DGD, USP

Contact et impressum

La FPSL propose des services et des informations dans les domaines suivants notamment: économie, politique, production, transformation, marketing et conseils en nutrition. Si vous avez des questions, adressez-vous à la centrale ou directement à la personne responsable. De nombreuses informations peuvent également être consultées sur Internet.

Centrale
Producteurs Suisses de Lait PSL
Weststrasse 10, case postale, 3000 Berne 6
Téléphone: 031 359 51 11, fax: 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch, www.swissmilk.ch

Marketing de la FPSL
Producteurs Suisses de Lait PSL
Brunnmattstrasse 21, 3007 Berne
Téléphone: 031 359 57 28, fax: 031 359 58 55
marketing@swissmilk.ch, www.swissmilk.ch

Renseignements pour les producteurs et autres milieux
Thomas Reinhard, téléphone 031 359 54 82

Prestations marketing pour les producteurs, commandes de brochures, articles publicitaires, matériel pour manifestations, boutique
Contact Center, téléphone 031 359 57 28

Renseignements pour les médias Économie et politique
Stephan Hagenbuch, téléphone 031 359 54 81

Renseignements pour les médias Marketing Swissmilk/RP
Barbara Paulsen Gysin, téléphone 031 359 57 51

Sur le web
www.swissmilk.ch
www.swissmilk.ch/producteurs
www.swissmilk.ch/medias

Impressum
Producteurs Suisses de Lait PSL
Weststrasse 10
3000 Berne 6
Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
www.swissmilk.ch
psl@swissmilk.ch
© Copyright by PSL
Avril 2015
Maquette: Aebi Grafik&Illustration, Münchenbuchsee
Impression: Merkur Druck AG, Langenthal
Traduction: Trait d'Union, Berne

SMP · PSL

Schweizer Milchproduzenten
Producteurs Suisses de Lait
Produttori Svizzeri di Latte
Producents Svizzers da Latg

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk